



# RAPPORT ANNUEL 2022





# TABLE DES MATIÈRES

**4**

Faits saillants

**5**

En un coup d'œil

**6**

Message du  
président

**10**

Mot du directeur  
général

**12**

Situation financière

**18**

Profil des  
participants

**22**

Service à la clientèle

**24**

Gouvernance

**30**

Rapport des comités

**34**

Ressources  
humaines

**36**

Technologies  
de l'information

**38**

Frais d'administration  
et de gestion

**40**

Placements

**54**

États  
financiers au  
31 décembre 2022

**86**

Plan stratégique  
abrégé

**88**

Comités et  
partenaires

**92**

Fédération  
des retraités  
de l'Université  
du Québec

**94**

Principaux conseillers  
externes

**96**

Gestionnaires  
de portefeuilles

# FAITS SAILLANTS

## ÉVALUATION ACTUARIELLE

Le ratio de capitalisation au 31 décembre 2022 est égal à

**105,4 %**

incluant la PED\*, et

**97,7 %**

en excluant la PED\*.

Le degré de solvabilité au 31 décembre 2022 est de

**89,4 %**

Le taux global de cotisation au Régime est de

**18,5 %**

du salaire en 2023

Il sera égal à

**16,1 %**

du salaire en 2024

En 2023, les retraités verront leur rente augmentée des pourcentages suivants :

**6,5 %**

pour les rentes accumulées avant 2005 (100 % de l'indice d'augmentation des rentes (IAR) publié par Retraite Québec)

**4,6 %**

pour les rentes accumulées de 2005 à 2017

**3,5 %**

d'indexation régulière

**1,1 %**

d'indexation ponctuelle

**4,9 %**

pour les rentes accumulées depuis 2018 (75 % de l'IAR, arrondi à une décimale)

Le passif des retraités représente

**57 %**

du passif total de capitalisation

## INDEXATION PONCTUELLE

Les cotisations versées en 2022 permettront de verser une indexation ponctuelle de

**1,1 %**

en 2023

## PLACEMENTS

Rendement brut de

**-4,47 %**

en 2022

Rendement brut annualisé de

**7,36 %**

sur quatre ans

Actifs sous gestion de

**5,3 G\$**

au 31 décembre 2022

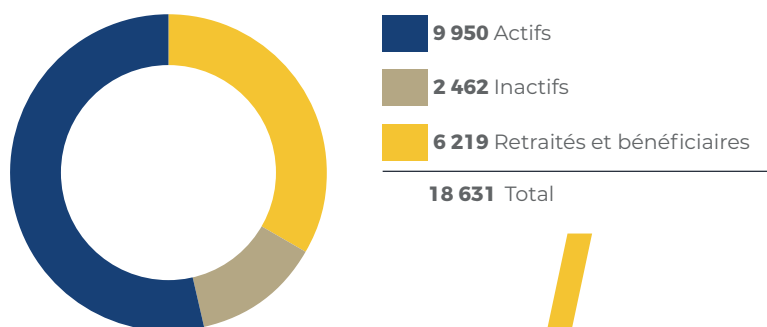
\*La PED (provision pour écarts défavorables) est une réserve que le RRUQ doit constituer, en vertu de la Loi, à l'aide des gains actuariels qui sont observés lors des évaluations actuarielles. Cette réserve constitue une marge de sécurité et ne peut être utilisée à d'autres fins. La PED doit atteindre un montant établi par la Loi (actuellement d'environ 720 M\$) pour être pleinement constituée. La valeur de cette réserve au 31 décembre 2022 est de 390 M\$.

# EN UN COUP D'ŒIL

Le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) s'adresse aux employés des établissements de l'Université du Québec (UQ) et de quelques autres employeurs qui ont des liens avec l'UQ. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations déterminées basées sur les cinq années les mieux rémunérées de la carrière du participant. La rente versée est égale à 2% de la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels par année de participation et elle est coordonnée, c'est-à-dire ajustée à 65 ans pour tenir compte des prestations du Régime de rentes du Québec.

## TOTAL DES PARTICIPANTS

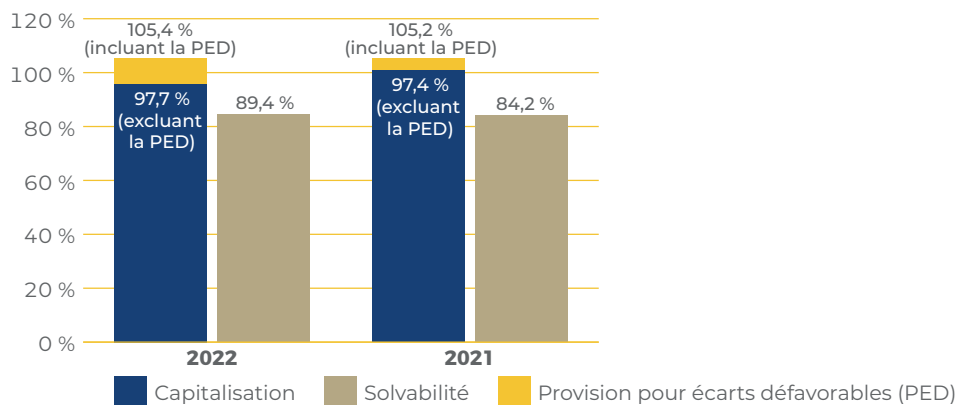
Au 31 décembre 2022



5

## PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

Ratios de capitalisation et de solvabilité au 31 décembre



# MESSAGE DU PRÉSIDENT

Louis Dufresne,  
Président



Madame, Monsieur,

Comme vous pourrez le constater à la lecture du présent rapport annuel, la situation financière du RRUQ est excellente, et ce, malgré une année 2022 où le rendement global sur les actifs de la Caisse a été négatif. Cette situation enviable est le résultat d'une Politique de financement efficiente et des marges de sécurité accumulées dans le Régime au cours des dernières années.

Rappelons que la Politique de financement est établie par la Table réseau de négociation du régime de retraite et des assurances collectives et que c'est cette dernière qui a la possibilité de modifier le Règlement du RRUQ.

De son côté, la Politique de placement s'est avérée pertinente et solide, livrant un rendement en 2022 qui a dépassé largement celui du portefeuille de référence. Toutefois, comme le prévoit la gouvernance du RRUQ aux cinq ans, une révision de la Politique de placement sera bientôt entreprise. L'objectif est que cette nouvelle politique soit approuvée par le Comité de retraite et puisse entrer en vigueur dans le courant de l'année 2024.

6

## UN MONDE HYBRIDE : LE VIRTUEL ET LE PRÉSENTIEL

Pour une troisième année consécutive, la pandémie de COVID-19 a eu un impact sur la tenue des assemblées annuelles du RRUQ en 2022. Comme en 2020 et 2021, il n'y a pas eu de tournée dans les divers établissements du réseau en considération des mesures sanitaires appropriées, dont celle de la distanciation physique. Seule une assemblée par visioconférence a été tenue, le 12 mai 2022.

La situation sera bien différente pour les assemblées de 2023. Nous pourrons enfin recommencer des rencontres en présentiel.

Le Comité de retraite a statué, après réflexion et fort de l'expérience très positive des trois dernières années, qu'il y aura dorénavant une rencontre exclusivement en visioconférence parmi le calendrier des assemblées annuelles. La tournée physique dans les établissements, quant à elle, reprendra en 2023, mais sera désormais répartie sur deux ans, comme suit :

2023 (AN 1)	2024 (AN 2)
Québec (tous les participants de Québec)	Québec (tous les participants de Québec)
UQAM (tous les participants de Montréal)	ÉTS (tous les participants de Montréal)
UQTR	UQAR
UQO	UQAT
UQAC	INRS

## PLANIFICATION STRATÉGIQUE

À sa réunion du 14 octobre 2022, le Comité de retraite a approuvé le nouveau plan stratégique 2022-2027 du RRUQ. Ce plan stratégique, le quatrième de l'histoire du RRUQ, guidera les activités du Comité de retraite et du Secrétariat pour les cinq (5) prochaines années. Notamment, il sera la pierre angulaire du développement des plans d'affaires annuels du RRUQ et de leurs initiatives. Le groupe de travail sur la planification stratégique du RRUQ était composé des membres du Comité exécutif, des présidents des sous-comités du Comité de retraite ainsi que de sept (7) employés du Secrétariat.

Quatre (4) orientations stratégiques ont été déterminées autour de trois (3) enjeux. Ces orientations sont transversales puisque chacune peut se rattacher à plus d'un enjeu. Pour chaque orientation stratégique, des objectifs ont été élaborés, onze (11) au total. Évidemment, le plan stratégique reflète le mandat du Comité de retraite dont les deux grandes composantes sont d'administrer les prestations du Régime et de gérer les actifs de la Caisse. Il vise également à perpétuer la saine gouvernance du RRUQ, laquelle est souvent citée dans le domaine des régimes de retraite du Québec comme étant très détaillée, transparente et avant-gardiste.

Afin de faciliter et de simplifier la lecture des résultats de la planification stratégique pour les participants et retraités du Régime, une version abrégée du plan a été préparée. Celle-ci est présentée à la fin du présent rapport annuel. Elle est également disponible sur le site Internet public du RRUQ.

## PLAN D'ACTION ESG

Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») sont de plus en plus présents dans le monde des régimes de retraite. Le RRUQ en est pleinement conscient et a toujours été proactif en ce sens. Suivant cette ligne de pensée, le Comité de retraite désire continuer d'améliorer les actions déjà entreprises. Vous pourrez déjà constater les changements apportés à la section traitant de ces considérations dans le présent rapport.

De plus, en lien avec les initiatives figurant aux plans stratégique et d'affaires du RRUQ, le Secrétariat a préparé au cours de l'année 2022 un plan d'action ESG visant à établir et clarifier les convictions du RRUQ en matière d'investissement responsable, à recenser et documenter les différents engagements et initiatives de ses gestionnaires et à bonifier les outils du Secrétariat au niveau de l'évaluation des gestionnaires en matière de considération des facteurs ESG.

Le Comité de retraite a approuvé ce plan à l'automne 2022 et il a ensuite constitué un groupe de travail pour mener à bien les travaux prévus durant l'année 2023. Le groupe de travail devrait pouvoir faire ses recommandations au Comité de placement et au Comité de retraite d'ici la fin de cette année. Au final, les recommandations attendues devraient permettre non seulement d'améliorer le positionnement du RRUQ en matière de considération des facteurs ESG, mais aussi d'aider à mieux communiquer le positionnement du RRUQ en ce sens.

## REMERCIEMENTS

Chaque année, des membres du Comité de retraite quittent leur fonction après avoir œuvré au sein du Comité. Ainsi, en 2022, cinq personnes ont cessé de siéger au Comité, Monsieur Raymond Brulotte, membre non votant désigné par les participants non actifs, les retraités et les bénéficiaires, Madame Muriel Dufour, désignée par la corporation UQO, Monsieur André G. Roy, désigné par la corporation UQ et vice-président du Comité de retraite, Madame Ramona Szanto, membre non votant désignée par les participants actifs et Monsieur Jessy Tremblay, désigné par les employés de l'INRS. Je souligne également le départ de Madame Marielle Pauzé, membre externe au sein du Comité d'éthique et de déontologie. Elle n'était pas membre du Comité de retraite. Je les remercie toutes et tous pour leur engagement et leur implication des dernières années auprès du Comité de retraite et de ses sous-comités.

Je profite de l'occasion pour aussi souhaiter la bienvenue à six nouveaux membres qui se sont joints à nous, au Comité de retraite, Madame Isabelle Boucher, désignée par la corporation INRS, Monsieur Charles Brun, désigné par les employés de l'INRS, Monsieur Bernard Gaucher, membre non votant désigné par les participants non actifs, les retraités et les bénéficiaires, Monsieur Alain Godmaire, désigné par la corporation UQO, Monsieur Martin Hudon, désigné par la corporation UQ et Monsieur Alexandre F. Roch, membre non votant désigné par les participants actifs. Je souligne également l'arrivée au Comité d'éthique et de déontologie de Madame Claire Villeneuve, membre externe; elle n'est pas membre du Comité de retraite.

Je désire également souligner le dévouement des membres actuels du Comité de retraite et des sous-comités. Leur contribution à nos travaux est essentielle à la bonne gestion de votre régime de retraite. Finalement, je tiens à remercier le directeur général du RRUQ et toute son équipe du Secrétariat pour leur excellent travail, leur dévouement et leur soutien continu.

Je termine en vous souhaitant une bonne lecture.

Bien respectueusement,

Le président, Louis Dufresne





# MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Alain Vallée,  
Directeur général



Chers membres,

Le ratio de capitalisation du Régime a continué, en 2022, sa progression entreprise il y a quelques années. Au 31 décembre 2022, il est évalué à 105,4%, comparativement à 105,2% un an plus tôt, témoignant de la santé financière du Régime. La valeur des actifs du RRUQ s'établit à 5,3 milliards de dollars au 31 décembre 2022, une diminution de 324 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

## RENDEMENT DU RÉGIME ET COUSSIN DE SÉCURITÉ

Le RRUQ a connu un rendement négatif sur ses actifs en 2022, soit un taux de -4,47%, dans une année marquée par une baisse significative des places boursières et par une hausse importante des taux d'intérêt affectant négativement la valeur marchande des titres obligataires. Ce rendement est cependant nettement supérieur au portefeuille de référence de la Politique de placement par 4,05%. Ainsi, la gestion active de la Caisse a procuré quelque 223 millions de dollars au Régime, ce qui n'est pas négligeable. De plus, le choix des allocations d'actif de la Politique de placement du RRUQ, par ailleurs très diversifiée, positionne le rendement du RRUQ dans le premier quartile des caisses de retraite canadiennes d'envergure en 2022.

La Politique de financement du Régime a bien joué son rôle encore cette année, signe de son efficacité tant sur le court terme que sur le long terme. Le généreux coussin de sécurité engrangé au fil des ans a permis de compenser le rendement négatif sur les actifs de 2022. Par surcroît, des marges additionnelles ont été créées par des rendements attendus futurs plus élevés, résultat de la hausse marquée des taux d'intérêt. Les marges totales du Régime représentent un coussin de sécurité de 800 millions de dollars au 31 décembre 2022.

Sur une période de quatre ans, le rendement annualisé du Régime s'élève à 7,36%. Sur 10 ans, le rendement annualisé est égal à 8,40%. Ces rendements sont supérieurs au portefeuille de référence par 1,14% et 1,19%, respectivement.

## POLITIQUE DE PLACEMENT

L'implantation des changements prévus à la Politique de placement du RRUQ lors de sa révision au 1<sup>er</sup> juillet 2019 s'est complétée en 2022. Les allocations dans les classes d'actif dites alternatives (dette de croissance, immobilier, infrastructures et placements privés) sont favorisées par rapport aux classes traditionnelles (obligations canadiennes et actions publiques).

La gouvernance du RRUQ prévoit la révision aux cinq ans de la Politique de placement. Ainsi, nous amorcerons en 2023 la prochaine révision de la Politique, appuyée par une étude stochastique de la projection des actifs et des passifs actuariels du Régime en utilisant un très grand nombre de scénarios économiques.

## TAUX DE COTISATION AU RÉGIME

La cotisation totale au RRUQ est financée de façon paritaire par les employés et les employeurs. Elle peut fluctuer d'une année à l'autre en fonction de la Politique de financement du Régime. Ainsi, le taux global de cotisation qui était égal à 19,1% des salaires en 2022 est passé à 18,5% des salaires en 2023. Il sera égal à 16,1% des salaires en 2024.

## INDEXATION PONCTUELLE

Conformément au mécanisme d'indexation ponctuelle prévu à la Politique de financement du RRUQ, les employeurs participant au Régime ont versé pour l'année civile 2022 une cotisation de 1,15% de la masse salariale assujettie au RRUQ dans un compte d'épargne hors du Régime. En 2023, les sommes accumulées dans ce compte serviront à payer intégralement une modification au RRUQ permettant de verser aux retraités admissibles une indexation ponctuelle sur la portion de leur rente constituée avec les années de service accumulées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 31 décembre 2017. Ce taux d'indexation sera égal à 1,1%, comparativement à 1,0% en 2022.

En 2023 et 2024, les employeurs verseront une cotisation de 1,25% et 2,45%, respectivement, pour financer l'indexation ponctuelle.

## SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La prévention en santé et sécurité du travail a toujours été une préoccupation au sein du Secrétariat du RRUQ et plusieurs actions de prévention, et au besoin des corrections, ont été mises en place au fil des ans afin de favoriser la santé physique et psychologique des employés. Le 30 septembre 2021, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* (anciennement le projet de loi no 59). Cette réforme législative du régime de santé et de sécurité du travail entraîne l'obligation, pour les employeurs québécois, de prendre progressivement différentes actions et mesures. En 2022, des actions ont été entreprises afin de se conformer à la nouvelle Loi et d'autres actions seront mises de l'avant en 2023.

Votre tout dévoué,  
Alain Vallée, directeur général

# SITUATION FINANCIÈRE

Eve Belmonte,  
Directrice de l'actuariat

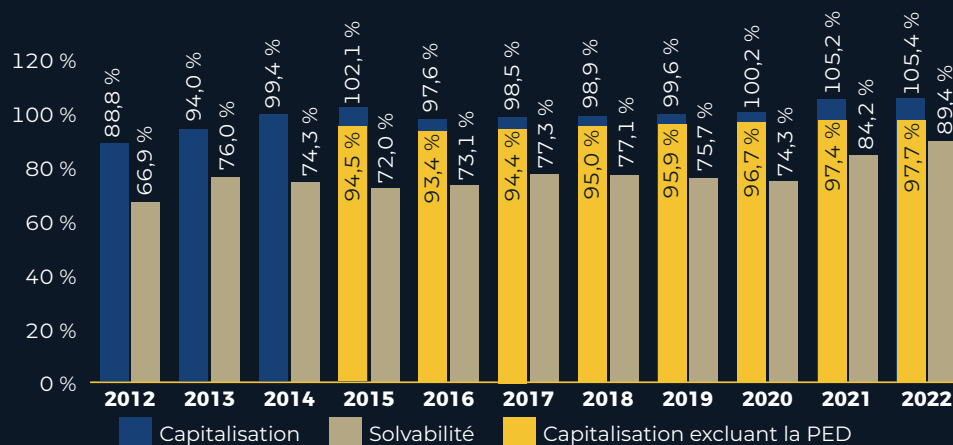


## RÔLE DE LA DIRECTION DE L'ACTUARIAT

- Administrer et appliquer les dispositions du Régime
- Collaborer avec le Comité de retraite et les intervenants concernés pour assurer l'application de la Politique de financement, et effectuer des recommandations quant à son usage ou son contenu lorsque requis
- Conserver, en collaboration avec les employeurs, des données de participation fiables
- Offrir à la clientèle (employés, retraités et employeurs) un service de haute qualité et effectuer les calculs et le traitement des prestations du Régime

12

## HISTORIQUE DES RATIOS DE CAPITALISATION ET DE SOLVABILITÉ AU 31 DÉCEMBRE



## SITUATION FINANCIÈRE DU RRUQ

### Bases d'évaluation statutaire

Capitalisation	Solvabilité
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hypothèse de continuité du Régime</li> <li>• Financement ordonné à long terme</li> <li>• Taux d'intérêt pour calculer le passif dépend du rendement espéré de la Politique de placement</li> <li>• Deux coussins de sécurité distincts :               <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Marge pour écarts défavorables à même le taux d'actualisation (gains actuariels cumulés non reconnus)</li> <li>2. Réserve PED : Provision pour écarts défavorables requise par la Loi (gains actuariels cumulés reconnus)</li> </ol> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hypothèse de terminaison du Régime</li> <li>• Taux d'intérêt pour calculer le passif varie à chaque évaluation (basé sur les obligations à long terme du gouvernement du Canada)</li> </ul>

## 1. ÉVALUATION ACTUARIELLE DE CAPITALISATION

L'évaluation actuarielle de capitalisation sert à déterminer le taux de cotisation requis au RRUQ. La dernière évaluation actuarielle complète enregistrée auprès de Retraite Québec est celle en date du 31 décembre 2021.

Les résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, comparés à ceux des deux années précédentes, sont présentés ci-dessous :

Évaluation actuarielle de capitalisation			
(M\$)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif	5 337	5 660	5 064
Réserve (PED*)	(390)	(418)	(178)
<b>Actif au compte général</b>	<b>4 947</b>	<b>5 242</b>	<b>4 886</b>
Passif	(5 062)	(5 382)	(5 052)
<b>Surplus/(déficit) au compte général</b>	<b>(115)</b>	<b>(140)</b>	<b>(166)</b>
Ratio de capitalisation (actif total)	105,4%	105,2%	100,2%
Ratio de capitalisation (compte général)	97,7%	97,4%	96,7%
Taux d'actualisation avant marge	6,88%	5,91%	5,65%
Marge pour écarts défavorables	(1,20%)	(1,25%)	(0,92%)
<b>Taux d'actualisation après marge</b> (hypothèse de rendement de la Caisse à long terme)	<b>5,68%</b>	<b>4,66%</b>	<b>4,73%</b>
Rendement de la Caisse, net des frais	-5,21%	12,8%	8,25%
Gains actuariels cumulés non reconnus découlant de la Marge pour écarts défavorables	800 \$	850 \$	550 \$

\*PED : provision pour écarts défavorables requise par la Loi

En 2022, l'expérience du RRUQ a été plutôt défavorable comparativement aux attentes : le rendement de la Caisse, net des frais, s'est établi à -5,21%, sous les attentes de 4,66%, et le taux d'indexation des rentes dépasse largement le taux présumé pour 2023. Ces deux éléments ont causé à eux seuls des pertes actuarielles de 640 M\$, observées lors de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022. Toutefois, malgré l'expérience défavorable, l'on constate que le ratio de capitalisation du RRUQ s'est amélioré en 2022. Ceci est une conséquence directe des deux facteurs suivants :

- L'augmentation du rendement attendu à long terme de la Caisse, en raison des conditions économiques au 31 décembre 2022; et
- L'application de la Politique de financement, en particulier l'utilisation d'un taux d'actualisation dynamique.

En effet, c'est la fluctuation annuelle du taux d'actualisation en fonction de l'expérience du Régime qui fait en sorte de stabiliser le ratio de capitalisation. Le taux d'actualisation correspond au rendement espéré de la Caisse à long terme (6,88% au 31 décembre 2022), duquel on soustrait une marge pour écarts défavorables dont l'objectif est de créer un coussin de sécurité en reportant la reconnaissance des gains actuariels. Ce coussin de sécurité est utilisé pour absorber les pertes actuarielles subséquentes. Ce coussin contenait 850 M\$ de gains actuariels non reconnus au 31 décembre 2021 et a permis d'absorber les pertes actuarielles totales de 675 M\$ en 2022. Or, l'augmentation du rendement attendu de la Caisse à long terme, résultant de la hausse des taux d'intérêt, nous permet de conserver une marge pour écarts défavorables considérable de 1,20% au 31 décembre 2022. Ainsi, même une fois les pertes actuarielles de 675 M\$ absorbées, la valeur du coussin de sécurité se maintient à 800 M\$ au 31 décembre 2022. Dans le futur, si le rendement attendu à long terme de la Caisse devait diminuer, la valeur du coussin diminuerait et le taux de cotisation augmenterait.

Ainsi, depuis 2016, peu importe si l'expérience du RRUQ rencontre ou non les hypothèses actuarielles, le ratio de capitalisation du RRUQ est stable et connaît même une augmentation graduelle. Il est prévu que cette stabilité pourra perdurer dans le futur tant que les balises prévues pour la marge pour écarts défavorables permettront d'absorber les gains et pertes actuariels. Ces balises sont définies comme suit :

Marge pour écarts défavorables	
Marge minimale	Marge maximale
0,25%	1,25%

En plus de la marge pour écarts défavorables, le RRUQ possède un deuxième coussin de sécurité qui se nomme la Provision pour écarts défavorables (PED). La PED est une réserve imposée par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (la «Loi»). Lors d'une évaluation actuarielle, les gains actuariels qui ne peuvent pas être absorbés par la marge pour écarts défavorables décrite plus haut sont obligatoirement transférés à cette réserve. En 2022, il n'y a pas de gains actuariels qui sont transférés à la PED puisque l'expérience du Régime ayant été défavorable dans l'année, ce ne sont pas des gains qui ont été observés, mais plutôt des pertes actuarielles. La PED a une valeur de 390 M\$ au 31 décembre 2022, et est utilisée chaque année pour financer la moitié de la cotisation requise pour financer le déficit de capitalisation du compte général du RRUQ.

En résumé, en date du 31 décembre 2022, le RRUQ possède deux coussins de sécurité, répartis comme suit :

1. Gains actuariels cumulés non reconnus, générés par l'utilisation de la marge pour écarts défavorables dans le taux d'actualisation : 800 M\$; et
2. Gains actuariels cumulés reconnus et transférés à la réserve statutaire (PED) : 390 M\$.

### Financement du déficit

Au 31 décembre 2022, si l'on tient compte des gains actuariels transférés à la PED, le RRUQ affiche un surplus de 275 M\$. Toutefois, la Loi exige que les sommes accumulées dans la PED ne soient pas prises en compte lorsque l'on calcule le financement requis au RRUQ. Ainsi, en soustrayant la PED de 390 M\$ des actifs du RRUQ, la situation financière affiche plutôt un déficit de 115 M\$ (déficit au compte général), et la Loi exige que ce déficit de 115 M\$ soit financé sur une période de 15 ans. Ceci constitue l'une des trois composantes de la cotisation totale au RRUQ. Pour plus de détails sur le taux de cotisation, référez-vous à la section suivante.

## 2. ÉVALUATION ACTUARIELLE DE SOLVABILITÉ

Conformément à la Loi, le rapport d'évaluation actuarielle du RRUQ doit contenir une évaluation de sa situation financière sur base de solvabilité. La situation pour les trois dernières années est présentée dans le tableau suivant :

Évaluation actuarielle de solvabilité			
(M\$)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif	5 324	5 647	5 053
Passif	(5 954)	(6 705)	(6 798)
<b>Surplus/(déficit)</b>	<b>(630)</b>	<b>(1 058)</b>	<b>(1 745)</b>
Degré de solvabilité	89,4%	84,2%	74,3%

Contrairement à la capitalisation, la situation financière de solvabilité fluctue annuellement selon les conditions économiques en vigueur en date de l'évaluation actuarielle. En 2022, les taux d'intérêt applicables au calcul du passif actuariel de solvabilité ont augmenté de façon significative, causant une diminution du passif. Ainsi, malgré le rendement net des frais de -5,21% observé en 2022, le degré de solvabilité du RRUQ a augmenté et le déficit de solvabilité a diminué à 630 M\$ sur la période. Bien que ce déficit de 630 M\$ au 31 décembre 2022 ne doive pas être financé, le degré de solvabilité de 89,4% est pris en considération lors de l'acquittement des prestations de cessation d'emploi, pour les participants qui choisissent le transfert de leurs droits accumulés sous forme d'une somme forfaitaire.

## TAUX DE COTISATION

Conformément à la Loi, la cotisation totale au RRUQ comporte trois composantes. Une description des composantes ainsi que les taux applicables en 2023 et 2024 sont présentés dans le tableau ci-dessous. La répartition des composantes varie d'une année à l'autre en application de la Politique de financement.

	Description	Cotisation 2024 (% du salaire)	Cotisation 2023 (% du salaire)
Cotisation d'exercice	Cotisation servant à financer le coût des prestations octroyées dans l'année courante aux participants actifs	13,9%	16,0%
Cotisation de stabilisation	Cotisation requise par la Loi servant à financer une marge de sécurité	1,3%	1,5%
Cotisation d'équilibre	Cotisation requise par la Loi servant à financer le déficit de capitalisation de 115 M\$	0,9%	1,0%
<b>Cotisation totale</b>	<b>Cotisation totale minimale requise par la Loi</b>	<b>16,1%</b>	<b>18,5%</b>

Nous constatons que la stabilité de la situation financière de capitalisation du RRUQ a pour conséquence que, même lorsque l'on observe des pertes actuarielles, le taux de cotisation demeure stable et peut même diminuer en application de la Politique de financement. Dans le cas présent, c'est l'augmentation du rendement attendu de la Caisse à long terme qui cause une diminution importante du taux de cotisation pour 2024. Si ce rendement attendu devait diminuer dans le futur, le taux de cotisation augmenterait.

### Partage des coûts

La cotisation totale au RRUQ est financée de façon paritaire par les employés et les employeurs participant au RRUQ. Ainsi, la cotisation salariale des employés est égale à 9,25% du salaire en 2023 et à 8,05% du salaire en 2024.

Puisque la cotisation salariale est calculée sur le salaire ajusté, qui est égal au salaire réduit de 25% du minimum entre le salaire et le maximum des gains admissibles (MGA), la cotisation salariale des employés est égale à 11,09% du salaire ajusté en 2023, et à 9,65% du salaire ajusté en 2024.

La ventilation de la cotisation salariale est présentée ci-dessous pour 2023 et 2024 :

### Cotisation en fonction du salaire ajusté

	2024	2023
Cotisation salariale d'exercice	8,33%	9,59%
Cotisation salariale de stabilisation	0,78%	0,90%
Cotisation salariale d'équilibre	0,54%	0,60%
<b>Cotisation salariale totale</b>	<b>9,65%</b>	<b>11,09%</b>

Les employeurs participant au RRUQ cotisent exactement le même pourcentage que les employés, c'est-à-dire 11,09% du salaire ajusté en 2023, et 9,65% du salaire ajusté en 2024.



## INDEXATION DES RENTES

Chaque année, les retraités du RRUQ ont droit, à leur date d'anniversaire de retraite, à une certaine augmentation de leur rente qui dépend de leurs années de participation (c'est-à-dire les années pour lesquelles ils ont cotisé au RRUQ). Les détails sont présentés ci-dessous :

### 1. Rentes accumulées avant 2005

Les retraités ayant participé au RRUQ avant 2005 reçoivent une augmentation de leur rente accumulée avant 2005 égale à 100% de l'indice d'augmentation des rentes publié par Retraite Québec (IAR). Cet indice est égal à 6,5% en 2023.

### 2. Rentes accumulées de 2005 et 2017

Les retraités ayant participé au RRUQ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 jusqu'au 31 décembre 2017 reçoivent une augmentation de leur rente accumulée de 2005 à 2017 égale à l'IAR moins 3% (au minimum 0%). Ce pourcentage est donc de 3,5% en 2023.

Toutefois, un mécanisme d'indexation ponctuelle a été mis en place en 2018 avec l'objectif de verser une indexation additionnelle à la garantie de base du RRUQ. Ce mécanisme, qui est financé par des cotisations de l'employeur, ne garantit cependant pas le niveau des indexations futures, puisque celui-ci dépendra du résultat des évaluations actuarielles annuelles.

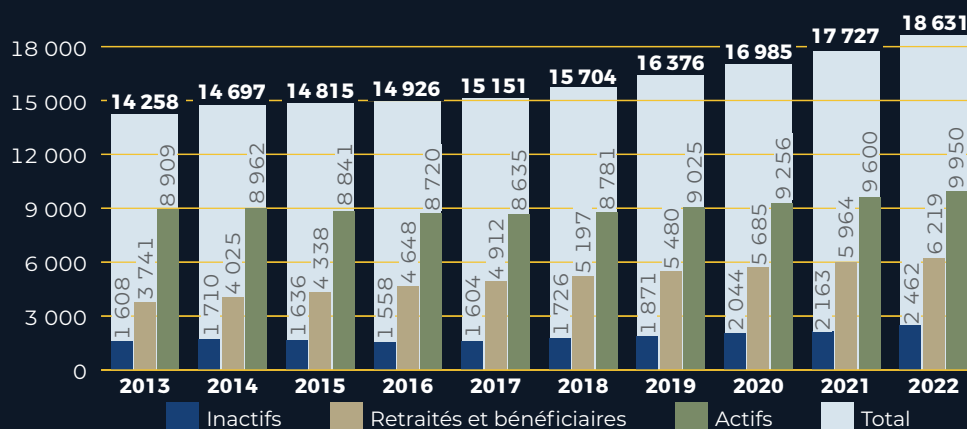
Le taux d'indexation ponctuelle applicable en 2023 est de 1,1%, qui s'ajoute à l'augmentation de 3,5% décrite plus haut. Ainsi, l'augmentation des rentes accumulées entre 2005 et 2017 est de 4,6% au total en 2023. Le versement de l'indexation ponctuelle nécessite une modification au Règlement du RRUQ qui, au moment de la préparation de ce rapport, est en cours de traitement. Dès que le processus de modification sera conclu, les retraités admissibles recevront une communication du RRUQ concernant l'augmentation de leur rente.

### 3. Rentes accumulées depuis 2018

Les retraités ayant participé au RRUQ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 reçoivent une augmentation de leur rente accumulée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 égale à 75% de l'IAR (arrondi à une décimale), donc 4,9% en 2023.

# PROFIL DES PARTICIPANTS

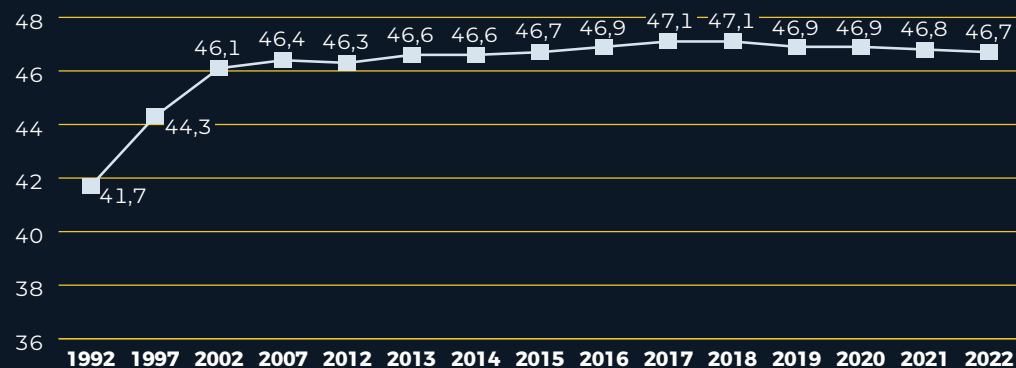
## ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS (AU 31 DÉCEMBRE)



18

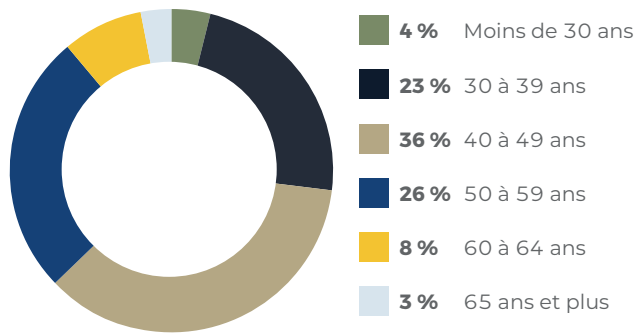
Le nombre total de membres a connu une croissance de 5,1% en 2022. Le nombre de participants actifs a augmenté de 3,6%, alors que le nombre de retraités et de bénéficiaires a crû de 4,3% et le nombre de membres inactifs a crû de 13,8%.

## ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN DES PARTICIPANTS ACTIFS



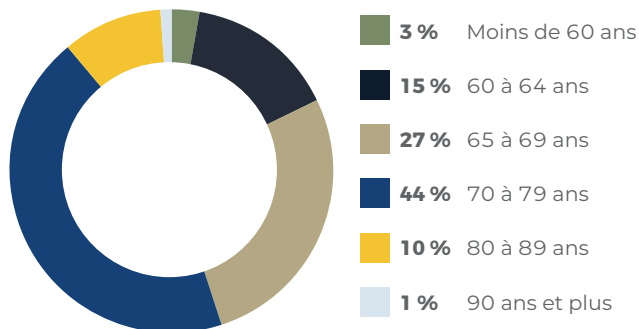
L'âge moyen des participants actifs est relativement stable depuis plusieurs années.

## VENTILATION DES PARTICIPANTS ACTIFS PAR GROUPE D'ÂGE (AU 31 DÉCEMBRE 2022)



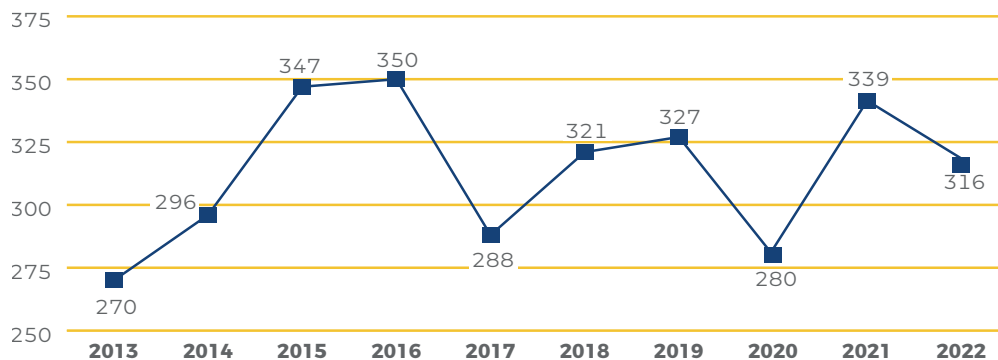
La répartition des participants actifs à travers les groupes d'âge est sensiblement la même depuis quelques années, ce qui explique la stabilité de l'âge moyen.

## VENTILATION DES RETRAITÉS ET BÉNÉFICIAIRES PAR GROUPE D'ÂGE (AU 31 DÉCEMBRE 2022)



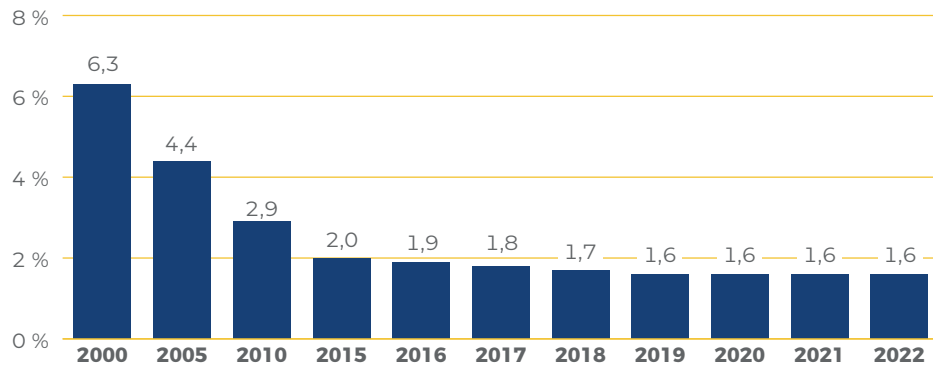
L'âge moyen des 6 219 retraités et bénéficiaires s'élève à 71,5 ans et 18% de ceux-ci ont moins de 65 ans.

## NOUVEAUX RETRAITÉS



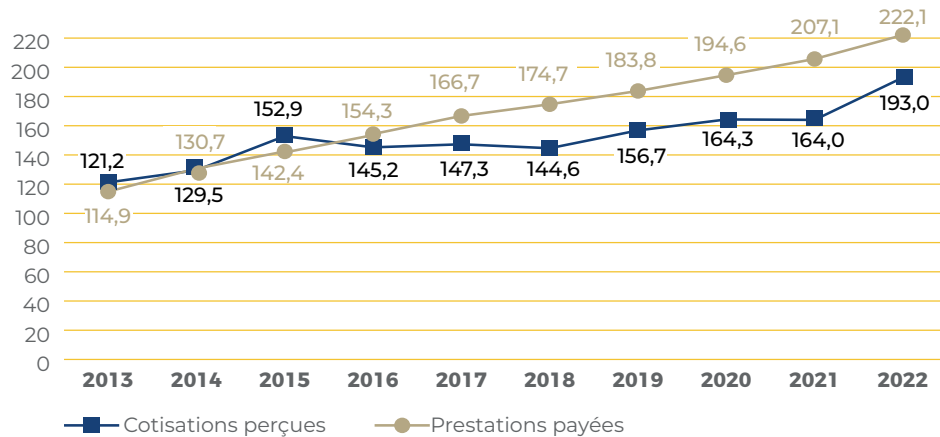
Le nombre annuel de nouveaux retraités avoisine les 300 depuis plusieurs années.

## ÉVOLUTION DU RATIO DU NOMBRE DE PARTICIPANTS ACTIFS PAR RETRAITÉ ET BÉNÉFICIAIRE



L'un des indicateurs de la maturité d'un régime de retraite est le ratio du nombre de participants actifs sur le nombre de retraités.

## FLUX MONÉTAIRE (EN M\$)



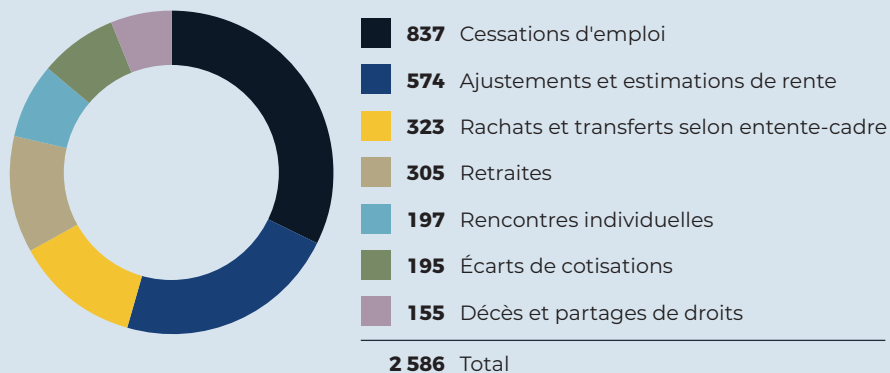


# SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le Secrétariat travaille directement à répondre aux besoins des participants et des employeurs qui participent au RRUQ. Les services offerts incluent notamment les calculs et les estimations de prestations diverses, les transferts et les rachats, la tenue d'une base de données de participation fiables et complètes ainsi que l'administration du Régime conformément aux lois et règlements applicables. De plus, le Secrétariat propose des rencontres d'information sur le Régime, offertes individuellement ou en groupe, ainsi que des séances de formation à l'intention des employés des services de ressources humaines du réseau.

En 2022, le Secrétariat a reçu 2 586 demandes de service, qui se répartissent comme suit :

## SERVICE À LA CLIENTÈLE





**Sylvie Bombardier,**  
Directrice aux affaires  
juridiques et à la gouvernance



# GOVERNANCE

La structure de gouvernance du RRUQ permet d'assurer une surveillance constante du Régime par toutes les parties impliquées. La communication et la collaboration entre le Comité de retraite et la Table réseau, de même qu'entre le Comité de retraite et l'Assemblée des gouverneurs, sont également essentielles au bon fonctionnement du Régime.

Le Comité de retraite est l'administrateur du RRUQ. Son rôle est d'assurer la saine gestion et l'administration du Régime, conformément aux lois et aux dispositions du Règlement du RRUQ<sup>1</sup>. Le Comité de retraite peut présenter ses recommandations quant aux modifications qui pourraient être apportées au Régime, mais il ne détient pas le pouvoir de modifier les dispositions du Règlement du RRUQ. C'est l'Assemblée des gouverneurs qui a le pouvoir de modifier le Règlement du RRUQ après avoir reçu un avis, à cet effet, de la Table réseau.

24

## COMPOSITION DU COMITÉ DE RETRAITE ET STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Le Comité de retraite est composé de 29 membres<sup>2</sup> répartis comme suit :

- Chacune des 11 corporations ou entreprises couvertes par la définition des mots « Université », « établissement » et « autre unité »<sup>3</sup> du Règlement du RRUQ désigne un membre.
  - › 1 membre avec droit de vote par le groupe des participants non actifs, retraités et bénéficiaires;
  - › 1 membre sans droit de vote par le groupe des participants actifs;
  - › 1 membre sans droit de vote par le groupe des participants non actifs, retraités et bénéficiaires.
- Les employés de chacune des 11 corporations ou entreprises précitées désignent un membre.
- 4 membres sont élus à l'occasion de l'assemblée annuelle :
  - › 1 membre avec droit de vote par le groupe des participants actifs;
  - 2 membres sont désignés par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec.
  - 1 membre indépendant est désigné par le Comité de retraite.

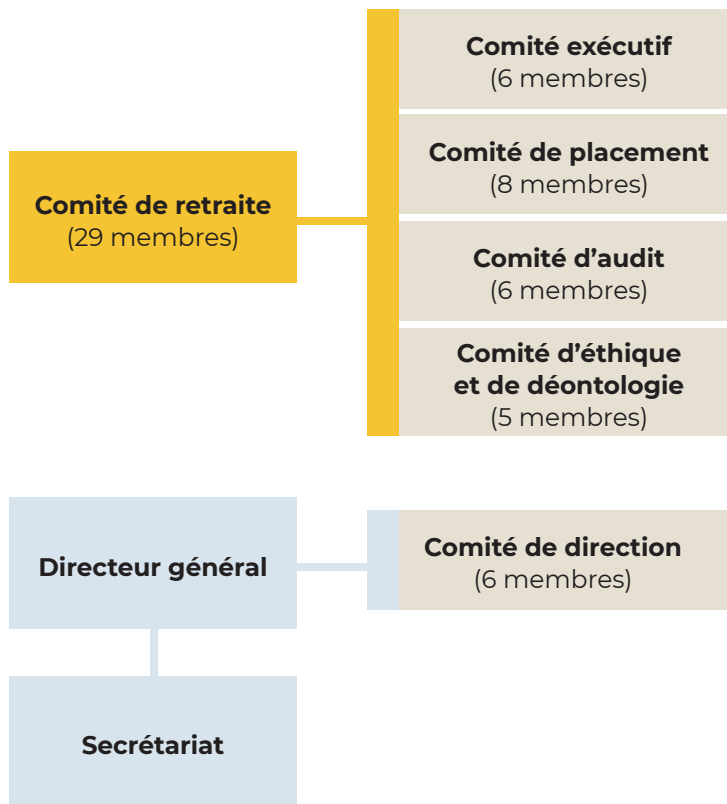
Chaque membre du Comité de retraite agit à titre de fiduciaire. Cela signifie que le Comité de retraite doit agir avec prudence, diligence et compétence, comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable. Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans le meilleur intérêt des participants ou bénéficiaires.

1. Le Règlement du RRUQ réfère plus précisément à l'annexe 6-B *Régime de retraite de l'Université du Québec* du règlement général 6 *Ressources humaines*.

2. Voir la liste des membres dans la section « Comités et partenaires », page 88.

3. Conformément à la disposition 22.1 du Règlement du RRUQ, les corporations ou entreprises couvertes par la définition « autre unité » ont droit de désigner des membres du Comité de retraite si elles comptent au moins 50 participants le 31 décembre précédant les nominations à être effectuées.





- Plan stratégique et plan d'affaires annuel
- Plan de gouverne
- Règlement intérieur du Comité de retraite
- Recueil de politiques et directives
- Programme de formation



## MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DU RRUQ

Les modifications habituelles de mise à jour ont été apportées au Règlement du RRUQ en 2022 :

- Mise à jour du taux d'intérêt applicable pour la dernière année (article 2.1.18);
- Mise à jour des taux de cotisations salariales applicables (article 11.8);
- Mise à jour de la liste des rentes viagères converties des cotisations volontaires (appendice IV);
- Versement de l'indexation ponctuelle (appendice III).

D'autres modifications ont également été apportées au Règlement du RRUQ, telles que résumées ci-après :

- Adhésion du Syndicat du groupe professionnel de l'UQO (SGPUQO) à titre d'« autre unité » membre du RRUQ, afin de permettre au SGPUQO et à ses employés admissibles de participer au RRUQ (appendice II);
- Mise à jour de l'adresse postale de l'une des « autres unités » qui participent au Régime (appendice II);
- Précision de ce qui constitue une « fin de participation active d'un employeur » (article 2.1.23 c).

## MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Règlement intérieur du Comité de retraite est révisé régulièrement et au cours de l'année 2022, différents ajustements y ont été apportés, notamment pour tenir compte des changements législatifs apportés par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*<sup>4</sup> (Loi 25). C'est sur la base de cette dernière Loi que la Politique de confidentialité, qui figure à l'annexe C du Règlement intérieur, a été révisée en profondeur.

Le Règlement intérieur a également été amendé pour tenir compte de l'adoption de la Politique de santé et de sécurité au travail et de la Politique de prévention de la violence conjugale ou familiale au travail.

Des amendements ont aussi été introduits dans le Règlement intérieur afin de prévoir, lors des élections tenues à l'occasion de l'assemblée annuelle du RRUQ, une prolongation systématique de la période de mise en candidature lorsqu'aucune candidature n'est reçue pour un poste de membre du Comité de retraite. Les amendements ont de plus pour objectif d'exiger que chaque candidature soit appuyée par deux personnes du groupe visé par le poste à pourvoir.

4. L.Q. 2021, c. 25

## RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE CYBERRISQUES

Dans un contexte toujours marqué par les conditions très difficiles du marché de l'assurance cybernétique, les démarches nécessaires ont été effectuées afin de procéder au renouvellement de la police d'assurance cyberrisques du RRUQ. Malgré l'augmentation de la tarification, l'assurance cyberrisques demeure un bon moyen pour le RRUQ, avec les différentes mesures de prévention et de gestion des cyberrisques mises en place par le Secrétariat, de faire preuve de diligence et d'assurer une réponse rapide en cas de cyberincident.

## RÉFORME DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DANS LE SECTEUR PRIVÉ

La *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*<sup>5</sup> (Loi 25), adoptée par le gouvernement québécois en septembre 2021, modifie en profondeur la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*<sup>6</sup>. Tenant compte de l'entrée en vigueur progressive des divers changements législatifs apportés par la Loi 25, dont une première série a pris effet le 22 septembre 2022, le Secrétariat a révisé l'ensemble des politiques, processus et façons de faire du RRUQ afin d'assurer sa conformité avec les nouvelles normes en matière de renseignements personnels. Une formation a également été donnée aux employés du Secrétariat à l'égard des impacts de la Loi 25 sur les activités du RRUQ. De plus, le Secrétariat continue de suivre les meilleures pratiques en matière de protection des renseignements personnels et s'efforce de faire tout ce qui est en son pouvoir pour appliquer les plus hauts standards en la matière.

27

## COMMUNICATION AVEC LES PARTICIPANTS

En plus des communications qui sont transmises annuellement aux participants (relevés annuels de participation, avis des séances de l'assemblée annuelle, nominations des membres élus à l'occasion de l'assemblée annuelle), les avis suivants leur ont été transmis :

### **7 février 2022**

Un avis aux retraités du Régime concernant les taux d'indexation applicables en 2022 pour les rentes en paiement au 31 décembre 2021.

### **19 mai 2022**

Un avis concernant une modification au Règlement du RRUQ ayant pour objet l'adhésion du Syndicat du groupe professionnel de l'UQO (SGPUQO) à titre d'« autre unité » membre du RRUQ.

### **7 juillet 2022**

Un avis concernant des modifications au Règlement du RRUQ qui visent le versement de l'indexation ponctuelle ainsi que des mises à jour et précisions diverses.

### **28 septembre 2022**

Un avis concernant le taux de cotisation au RRUQ pour 2023.

5. Idem

6. RLRQ, c. P-39.1

## **FORMATION DES MEMBRES DES COMITÉS DU RRUQ ET DES EMPLOYÉS DU SECRÉTARIAT**

Le Comité de retraite encourage constamment ses membres à acquérir de nouvelles connaissances utiles à l'administration du Régime. À cet effet, le Secrétariat donne des formations aux membres du Comité de retraite et il transmet fréquemment des informations concernant des formations données par des organismes externes. En novembre 2022, se sont ajoutées à l'offre de formation habituelle les présentations données par différents conférenciers lors du Colloque du RRUQ.

Enfin, pour répondre le plus adéquatement possible aux différentes demandes des comités, afin d'effectuer les suivis auprès des conseillers externes et pour veiller à la conformité des opérations administratives du Régime, les employés du Secrétariat suivent régulièrement diverses formations, des conférences ou des webinaires leur permettant de maintenir à jour leur expertise professionnelle.



# RAPPORT / DES COMITÉS

## COMITÉ DE RETRAITE

Au cours des six réunions du Comité tenues en 2022, le Comité de retraite s'est penché, notamment, sur la situation financière du RRUQ, le dépôt du rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2021, le taux de cotisation du Régime, l'assurance responsabilité des fiduciaires, l'assurance cyberrisques, le budget, les états financiers et le nouveau plan stratégique 2022-2027 du RRUQ. Le Comité de retraite a aussi pris connaissance des suivis trimestriels du plan d'affaires et des suivis trimestriels du rendement du Régime, en plus des dossiers récurrents. Le Comité a tenu son colloque bisannuel en novembre au cours duquel les membres ont bénéficié de plusieurs formations, notamment en matière d'investissement responsable. À sa réunion d'octobre, le Comité de retraite a d'ailleurs approuvé un plan d'action ESG visant à établir et clarifier les convictions du RRUQ en matière d'investissement responsable.

**Louis Dufresne,**  
*Président*



Dans un souci de bonne gouvernance et pour améliorer ses façons de faire, les membres du Comité de retraite procèdent annuellement à une autoévaluation de leur travail collectif. Encore cette année, les membres ont souligné le bon fonctionnement du Régime en général.

## COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif a traité plusieurs dossiers en 2022. Il a tenu sept réunions. Il a discuté de la situation financière du RRUQ, du dépôt de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2021, du taux de cotisation au Régime, du plan d'affaires annuel, du budget, du mandat de la firme d'actuaire externes, des cyberrisques et de la cyberassurance. Il a fait des recommandations au Comité de retraite à ces sujets. Le Comité exécutif s'est aussi penché sur le dossier des ententes de transfert, sur certaines modifications à apporter au Règlement intérieur du RRUQ et sur de nouvelles politiques à adopter au RRUQ. Compte tenu de la crise sanitaire liée à la COVID-19, les membres, à leur réunion de mars, ont recommandé au Comité de retraite de tenir exceptionnellement par visioconférence seulement l'assemblée annuelle 2022, comme ce fut le cas en 2020 et 2021. Celle-ci s'est tenue le 12 mai 2022.

**Martin Hudon,**  
*Vice-président*



De plus, le Comité exécutif a participé aux travaux sur la planification stratégique du RRUQ et a recommandé au Comité de retraite l'adoption du plan stratégique 2022-2027. Les membres du Comité exécutif ont également procédé à l'autoévaluation du Comité exécutif.

Les membres sont ainsi d'avis qu'ils ont adéquatement rempli les obligations qui découlent des pouvoirs qui leur ont été impartis et des mandats que le Comité de retraite leur a confiés.

## COMITÉ DE PLACEMENT

En 2022, le Comité de placement a tenu sept réunions. Les membres ont examiné et commenté les différents rapports, notamment l'analyse des résultats, le suivi des gestionnaires, la révision de tous les mandats et celui de la conformité et du suivi de la Politique de placement. Ils ont également rencontré douze gestionnaires de portefeuille.

**Matthieu Dufour,**  
*Président du Comité  
de placement*



Dans le cadre de la Politique de placement implantée en juillet 2019, le Comité a discuté des structures de gestion, ainsi que des changements à apporter au portefeuille de référence afin de le porter à la cible ultime. Ces derniers ont été présentés au Comité de retraite. Les allocations aux classes d'actifs «Obligations canadiennes» et «Actions canadiennes» ont été réduites pour augmenter les allocations aux classes d'actifs « Dette de croissance », « Immobilier & Concessions » et « Infrastructures ».

En lien avec les orientations de placement préconisées, les membres ont convenu de nouveaux investissements dans douze fonds de marchés privés et de ventes partielles pour certains fonds ouverts. Des recherches de gestionnaires ont également été effectuées pour élargir la plateforme d'hypothèques commerciales et pour remplacer le gestionnaire du mandat d'actions de pays émergents.

Le Comité de placement a aboli le plan d'allongement de la durée du portefeuille «Obligations canadiennes» qui était en vigueur depuis 2008 et les membres ont pris connaissance du plan d'action développé par le Secrétariat afin d'actualiser l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance («ESG») dans la gestion des placements du RRUQ, comme stipulé dans les plans stratégique et d'affaires du RRUQ.

Les mandats du gardien de valeurs et du gestionnaire d'exercice des droits de vote ont été évalués et reconduits.

Finalement, les membres ont procédé à l'autoévaluation du Comité de placement, et sont d'avis qu'ils ont adéquatement rempli leurs obligations.

## COMITÉ D'AUDIT

En 2022, le CAU a tenu trois réunions. Dans le respect de son mandat, les faits marquants des activités des membres ont trait aux points suivants :

**Benoît Desbiens,**  
*Président du  
Comité d'audit*



- Analyser, discuter et recommander l'approbation des états financiers 2021 au CR;
- Recevoir et assurer un suivi des commentaires et recommandations de l'auditeur externe pour l'exercice 2021;
- Analyser, discuter et approuver le rapport de l'auditeur externe sur les taux de rendement de 2021;
- Procéder à l'évaluation de services de l'auditeur externe requise annuellement;
- Approuver le plan d'audit externe 2022;
- Recevoir et discuter du résultat de la vérification des données des employeurs de 2021;
- Approuver le processus de vérification des données des employeurs pour 2022;
- Analyser et questionner les résultats de la vérification des rentes de 2022;
- Examiner les états financiers 2021 non audités des filiales de placement au même moment que les états financiers annuels du RRUQ, et en recommander l'approbation au CR;
- Analyser et commenter le questionnaire 2021 sur le respect des obligations légales et fiscales et le questionnaire 2021 sur le contrôle interne;
- Prendre connaissance des travaux spéciaux effectués par le Secrétariat au cours de l'année 2022, dont les résultats trimestriels des balayages automatisés concernant la sécurité informatique.

Les membres ont procédé à l'autoévaluation du Comité d'audit, et sont d'avis qu'ils ont adéquatement rempli leurs obligations.



## COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE



**Carole Chauvin,**  
*Présidente du Comité  
d'éthique et de déontologie*

En 2022, les membres du Comité d'éthique et de déontologie (CED) se sont réunis à sept occasions. La majorité des réunions ont été tenues par visioconférence, mais avec l'allègement des mesures sanitaires en cours d'année, les membres ont enfin pu se retrouver en personne lors de la réunion régulière de septembre.

Au printemps, le CED a analysé un dossier et soumis un avis au secrétaire du Comité de retraite relativement à une déclaration portée à son attention dans le cadre des élections tenues à l'occasion de l'assemblée annuelle. Le CED a de plus commencé ses travaux en vue de l'animation d'un atelier lors du colloque du RRUQ en novembre. La préparation de l'atelier, sous la forme d'un jeu de cartes ayant pour thème « Les risques éthiques », s'est poursuivie au courant de l'été et de l'automne. Lors du Colloque, les participants se sont prêtés au jeu avec enthousiasme, permettant ainsi au CED de recueillir de l'information qui saura nourrir sa réflexion sur les risques éthiques auquel le RRUQ peut être confronté.

En septembre, le CED a diffusé un appel de candidatures afin de pourvoir un poste de membre externe à compter de décembre. Au terme de la période de mise en candidature et après analyse des dossiers reçus, les membres du CED ont recommandé au Comité de retraite la nomination d'un candidat. Le processus de recrutement a également été l'occasion pour le CED de bonifier sa banque de candidatures.

Dans le cadre de ses activités habituelles et récurrentes, le CED a analysé les déclarations d'intérêts et d'antécédents des membres des comités ainsi que celles des employés du Secrétariat, de même que les déclarations de cadeaux ou d'avantages reçus. Le CED a aussi procédé à l'analyse des réponses et commentaires fournis dans le cadre de l'autoévaluation du Comité de retraite, à qui il a ensuite soumis ses observations et recommandations.

Les membres ont aussi procédé à l'autoévaluation du CED. Ils sont d'avis qu'ils ont adéquatement rempli leurs obligations.

## SYNTHÈSE DES RÉUNIONS POUR 2022

	Nombre de réunions	Nombre de dossiers traités	Taux de présence des membres aux réunions
Comité de retraite	6	66	83 %
Comité exécutif	7	55	95 %
Comité de placement	7	40	98 %
Comité d'audit	3	25	83 %
Comité d'éthique et de déontologie	7	23	77 %

# RESSOURCES HUMAINES

Jérôme Lalande,  
Directeur des services  
administratifs



## UNE ÉQUIPE DÉVOUÉE

Le Secrétariat du RRUQ se démarque par l'expertise de ses employés et leur volonté à toujours offrir un excellent service aux participants et retraités. Les employés du RRUQ ont à cœur le travail bien fait et démontrent un souci constant d'amélioration continue.

Dans un contexte où la main-d'œuvre qualifiée se fait rare, il est primordial de rester à l'affût des meilleures pratiques en matière de gestion des ressources humaines. L'attraction et la rétention des talents sont des enjeux pour toutes les organisations et le Secrétariat du RRUQ n'y échappe pas. Demeurer un employeur de choix est un défi dans un monde où les organisations s'arrachent la main-d'œuvre qualifiée. Le Secrétariat du RRUQ doit s'adapter à cette réalité en adoptant des pratiques de gestion qui favorisent la performance dans un milieu de travail sain. Plus que jamais, notre personnel est une ressource rare et précieuse et l'importance d'en prendre soin est indiscutable.

Par ailleurs, un plan de relève a été établi et il est mis à jour régulièrement. Un plan de relève permet d'assurer la stabilité organisationnelle et la viabilité de nos opérations en cas d'absence ou de départ. Il contient, entre autres, les profils de compétences des postes clés du Secrétariat du RRUQ et permet de planifier une transition efficace lors d'un départ. Dans une petite équipe comme le RRUQ, chaque employé a un important impact sur le succès de l'organisation. Par conséquent, il devient essentiel de joindre à l'équipe des ressources compétentes tant sur le plan technique que relationnel.

L'équipe du RRUQ est dévouée. L'expertise de nos employés, l'amélioration continue de nos processus et façons de faire ainsi que les outils technologiques déployés démontrent notre volonté à toujours mieux vous servir.

*Plus que jamais, notre personnel est une ressource rare et précieuse et l'importance d'en prendre soin est indiscutable.*



# TECHNOLOGIES / DE L'INFORMATION

Le Secrétariat a continué, en 2022, le déploiement de nouveaux outils collaboratifs dans plusieurs de ses sphères d'activités, pour améliorer l'efficacité de ses opérations. Notamment, un module de gestion des comptes de dépenses électronique a été mis en place et une migration des documents administratifs a été initiée vers SharePoint. Les salles de conférences ont été optimisées pour le nouveau mode de travail hybride.

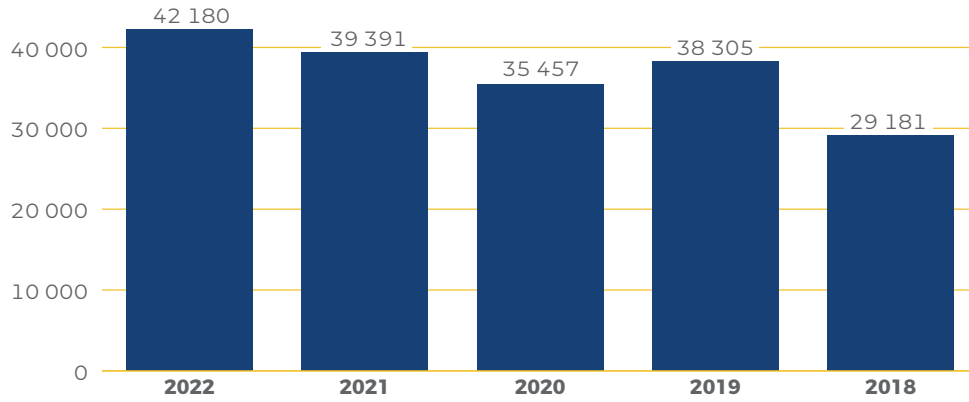
L'équipe TI a investi de nombreuses heures à la modernisation et l'entretien du système d'administration du Secrétariat. Entre autres, le module de rencontres individuelles a été modernisé, permettant maintenant aux participants de bénéficier d'une rencontre virtuelle Teams avec les intervenants du RRUQ, comprenant l'envoi automatique d'une convocation par courriel et la transmission des documents de la rencontre par le biais de Mon Dossier. Le nouveau portail Web, à l'intention des employés du Secrétariat et des ressources humaines des établissements et dont le développement a débuté en 2021, continue de se voir greffer de nouvelles fonctionnalités. Ce nouveau portail moderne viendra éventuellement remplacer les interfaces vieillissantes du système.

De nombreux efforts ont également été déployés par l'équipe TI du côté de la sécurité informatique. Les processus et les méthodes utilisés sont revus régulièrement pour tenter d'utiliser les meilleures pratiques en la matière et les stratégies les plus à jour possibles. De nombreux tests ont été menés en 2022 pour vérifier le niveau de préparation des infrastructures TI et des employés du Secrétariat, tant par l'équipe TI interne que par des consultants externes. Les résultats de ces tests démontrent que le RRUQ continue d'être bien protégé et que les données sous sa garde sont bien sécurisées.

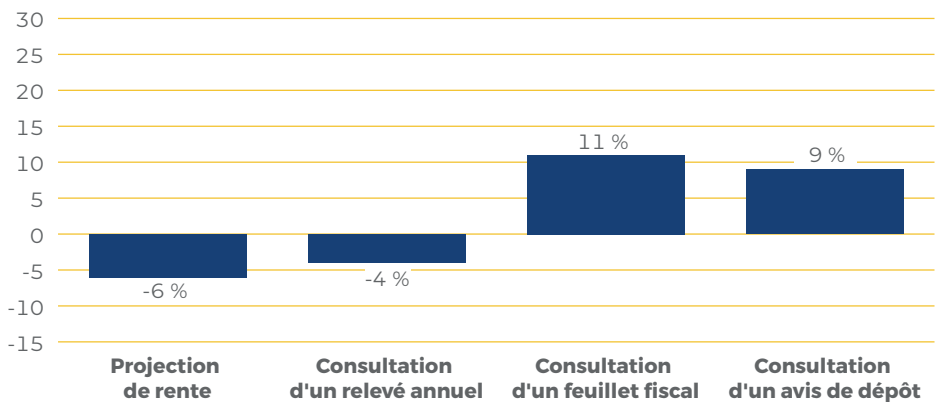
## SERVICES EN LIGNE

Le nombre de connexions au site Mon Dossier atteint en 2022 un nouveau record, avec plus de 42 000 connexions, une hausse de 7 % par rapport à 2021. La proportion de participants inactifs inscrits à Mon Dossier a beaucoup augmenté depuis quelques années. Sur cinq ans, la proportion de participants retraités inscrits est passée de 67 % à 83 %, une augmentation de 24 %, et la proportion des participants différés inscrits est passée de 33 % à 49 %, une augmentation de 47 %. Du côté des participants actifs, la proportion est passée de 62 % à 76 %, une augmentation tout de même appréciable de 22 %. Pour terminer, les services de consultation des avis de dépôt et des feuillets fiscaux sont ceux qui ont connu le plus de progression cette année, alors que la consultation des relevés annuels et les projections de rente sont en baisse.

## CONNEXION À MON DOSSIER



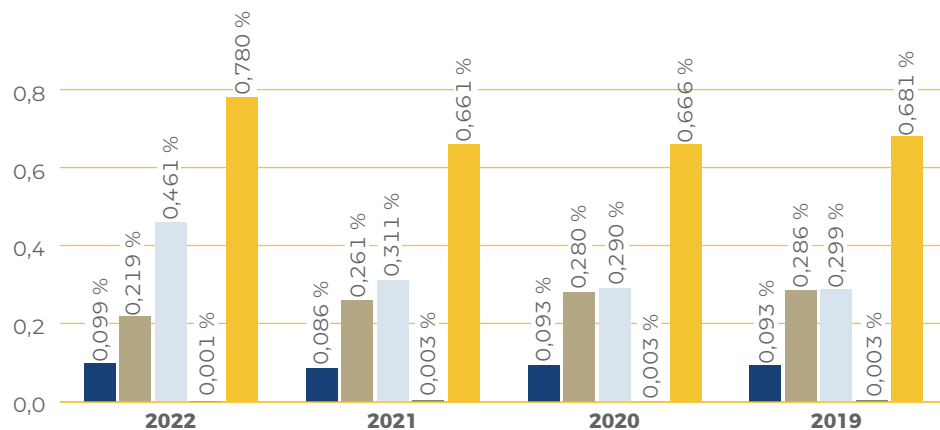
## PROGRESSION, EN 2022, DE L'UTILISATION DES SERVICES EN LIGNE MON DOSSIER (EN %)



# FRAIS / D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent les coûts totaux d'administration du Régime et de gestion des différents portefeuilles confiés à des firmes d'experts externes.

	2022	2021	2020	2019
Frais d'administration	5 932 488	5 543 267	5 288 017	4 987 394
Frais de gestion - placements traditionnels	11 701 728	14 799 041	14 263 764	13 528 082
Frais de gestion - placements alternatifs	24 667 872	17 669 613	14 754 514	14 187 397
Frais de gestion - filiales en propriété exclusive	58 971	156 269	89 061	79 205
Revenus de prêt de titres	(655 418)	(688 403)	(587 700)	(616 087)
<b>Frais totaux d'administration et de gestion</b>	<b>41 705 641</b>	<b>37 479 787</b>	<b>33 807 656</b>	<b>32 165 991</b>
Actif net de fin	5 347 000 000	5 671 000 000	5 073 000 000	4 723 000 000
% Frais d'administration (net des revenus de prêt de titres) sur actif net au 31 décembre	0,099 %	0,086 %	0,093 %	0,093 %
% Frais de gestion - placements traditionnels sur actif net au 31 décembre	0,219 %	0,261 %	0,280 %	0,286 %
% Frais de gestion - placements alternatifs sur actif net au 31 décembre	0,461 %	0,311 %	0,290 %	0,299 %
% Frais de gestion - filiales en propriété exclusive	0,001 %	0,003 %	0,003 %	0,003 %
<b>% Frais totaux d'administration et de gestion sur actif net au 31 décembre</b>	<b>0,780 %</b>	<b>0,661 %</b>	<b>0,666 %</b>	<b>0,681 %</b>

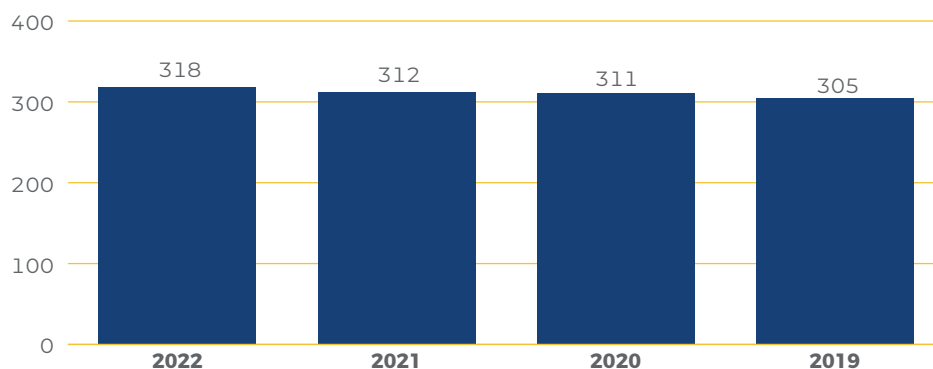


- % Frais d'administration (net des revenus de prêt de titres) sur actif net au 31 décembre
- % Frais de gestion – placements traditionnels sur actif net au 31 décembre
- % Frais de gestion – placements alternatifs sur actif net au 31 décembre
- % Frais de gestion – filiales en propriété exclusive
- % Frais totaux d'administration et de gestion sur actif net au 31 décembre

La hausse des frais de gestion pour les placements alternatifs en 2022 comparativement à 2021 est en lien avec l'augmentation des actifs sous gestion dans ces placements et l'implantation de la Politique de placement depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Seulement en 2022, dix-neuf nouveaux mandats de placements alternatifs ont débuté.

## GESTION DES DÉPENSES

### Coût moyen des frais d'administration par participant en \$



**Sébastien Naud,**  
*Directeur des  
placements, du contrôle  
et de la comptabilité*



# PLACEMENTS

## FAITS SAILLANTS

- Rendement brut de -4,47 %
- Actifs sous gestion de 5,3 G\$
- L'inflation a retenu toute l'attention en 2022 après avoir été qualifiée de transitoire à la suite des effets de la pandémie
- La hausse importante des taux d'intérêt et le resserrement agressif des politiques monétaires ont représenté un vent de face important pour les marchés financiers
- Le retour aux cibles d'inflation ne sera pas nécessairement facile, surtout avec un marché de l'emploi aussi vigoureux

## CONTEXTE ÉCONOMIQUE

L'inflation persistante est devenue la priorité des principales banques centrales en 2022, elles qui l'avaient initialement sous-estimée et qualifiée de transitoire. Après un départ tardif, celles-ci ont donc procédé à un resserrement extrêmement agressif de leurs politiques monétaires tout au long de l'année.

Les pressions inflationnistes et le resserrement des politiques monétaires ont poussé les taux d'intérêt à la hausse et éventuellement mené à une inversion de la courbe des taux, un signe historiquement précurseur d'un contexte économique plus difficile. Dans cet environnement plutôt hostile, peu de catégories d'actif ont été en mesure d'offrir une protection.

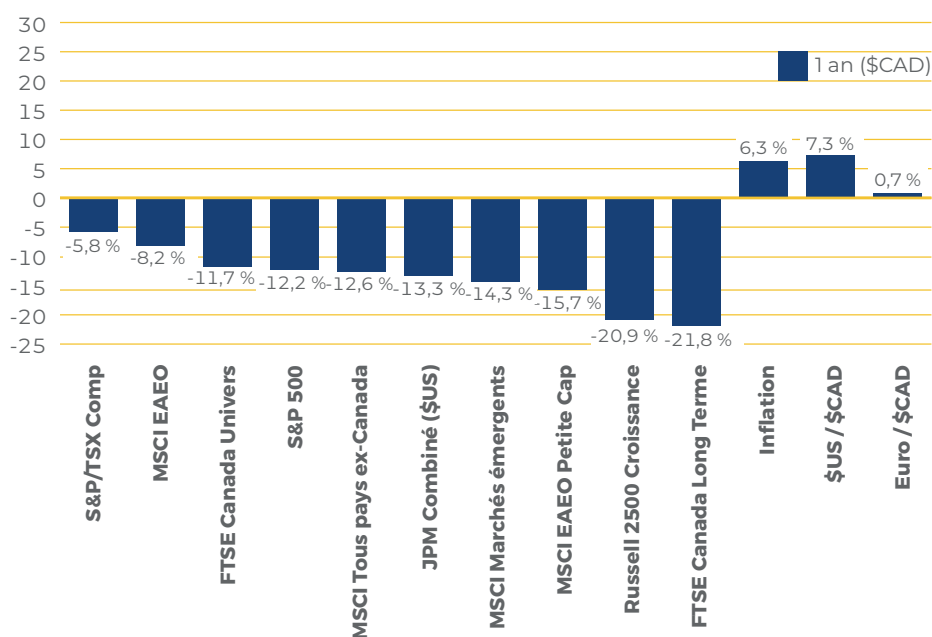
La hausse fulgurante des taux d'intérêt a mené à des pertes importantes au niveau des marchés boursiers alors que les titres à revenu fixe subissaient un sort similaire. Cette tempête parfaite en a surpris plusieurs, particulièrement au niveau des titres à revenu fixe qui sont habituellement considérés des placements sûrs lors de marchés baissiers.

Les placements alternatifs ont toutefois tiré leur épingle du jeu, bien que leurs mécanismes d'évaluation aient été questionnés par certains. Ainsi, les placements privés ont beaucoup moins souffert que les actions des marchés publics, l'immobilier a continué de profiter de la vigueur des secteurs industriels et résidentiels et la demande pour l'infrastructure et sa résilience face à l'inflation est demeurée forte.



Il appert peu probable que le processus de désinflation se fera sans soubresaut, sans compter que les banques centrales doivent aujourd'hui composer avec un marché de l'emploi qui demeure très vigoureux et un consommateur qui ne semble pas encore trop affligé par la hausse des coûts d'emprunt. La profitabilité des entreprises ne semble pas non plus avoir été trop affectée pour l'instant. Les politiques monétaires risquent donc de devoir être resserrées davantage ou à tout le moins demeurer restrictives plus longtemps. Dans tous les cas, le contexte économique demeure incertain et les marchés financiers volatils.

**Tableau 1 – Rendements en 2022 des principaux indicateurs et indices de marchés**



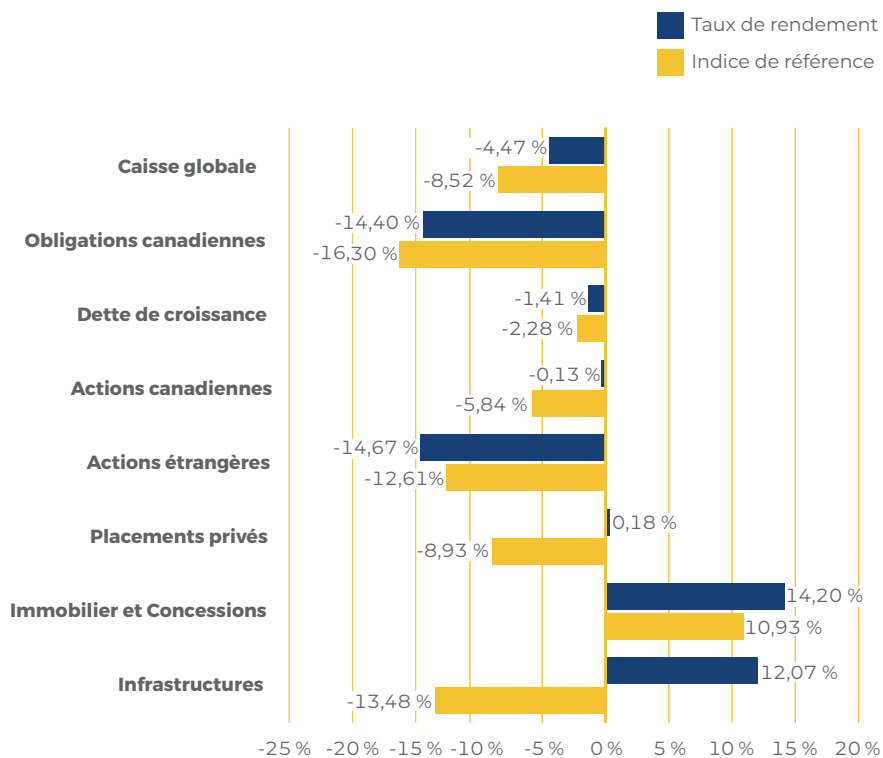
## RENDEMENT 2022

Au cours de la dernière année, le rendement brut obtenu par la Caisse a atteint  $-4,47\%$ . Ce rendement excède par  $4,05\%$  celui du portefeuille de référence qui s'établit à  $-8,52\%$ .

Cette surperformance s'explique principalement par :

- La valeur ajoutée au sein des portefeuilles de placements alternatifs, notamment les portefeuilles « Infrastructures » et « Placements privés »;
- L'importante valeur ajoutée par notre gestionnaire d'actions canadiennes qui était sous-pondéré dans le secteur des technologies de l'information et dont la sélection de titres a été judicieuse au niveau des secteurs de l'énergie et des technologies de l'information;
- La valeur ajoutée au sein du portefeuille « Obligations canadiennes » qui a profité de la bonne performance de notre gestionnaire d'obligations de sociétés et de la surexposition structurelle à ce secteur;
- Une sous-pondération préconisée du portefeuille « Obligations canadiennes » en faveur du portefeuille « Actions canadiennes ».

**Tableau 2 – Rendements en 2022 des différents portefeuilles composant la Caisse de retraite**



## RENDEMENT À LONG TERME

Pour la période de quatre ans se terminant le 31 décembre 2022, le portefeuille global de la Caisse de retraite affiche un rendement annualisé brut de 7,36%. Ce rendement est supérieur de 1,14% à celui du portefeuille de référence (6,22%).

Pour la dernière période de 10 ans, le portefeuille global de la Caisse affiche un rendement annualisé brut de 8,40% comparativement à un rendement annualisé de 7,21% pour l'indice de référence, ce qui correspond à une valeur ajoutée de 1,19%.

**Tableau 3 – Performances du portefeuille global au 31 décembre**

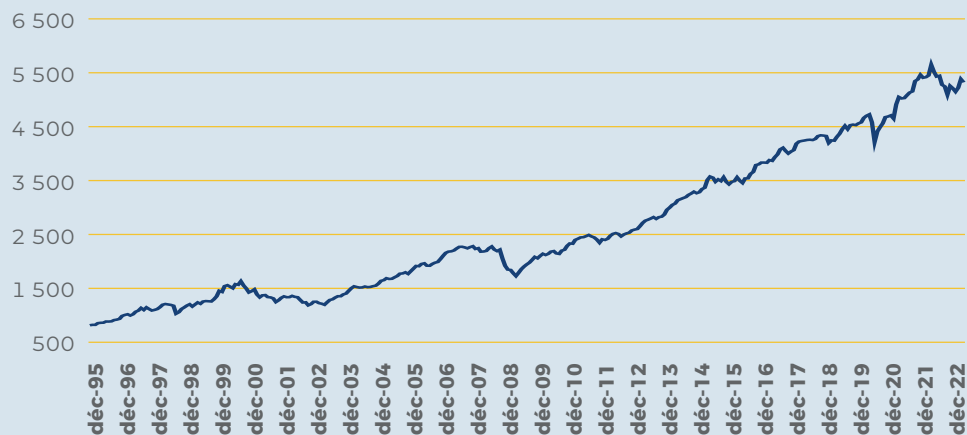
Performance du portefeuille global au 31 décembre										
Année	Rendement annuel (%)	Rendement brut annualisé (%)								
		2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
<b>2022</b>	<b>-4,47</b>	<b>4,15</b>	<b>5,73</b>	<b>7,36</b>	<b>6,18</b>	<b>6,88</b>	<b>7,12</b>	<b>7,19</b>	<b>7,64</b>	<b>8,40</b>
	-8,52	0,46	3,53	6,22	5,19	5,89	5,96	6,11	6,68	7,21
<b>2021</b>	<b>13,55</b>	<b>11,24</b>	<b>11,62</b>	<b>9,02</b>	<b>9,31</b>	<b>9,18</b>	<b>8,97</b>	<b>9,26</b>	<b>9,93</b>	
	10,32	10,15	11,65	8,93	9,03	8,59	8,38	8,75	9,12	
<b>2020</b>	<b>8,97</b>	<b>10,67</b>	<b>7,55</b>	<b>8,27</b>	<b>8,33</b>	<b>8,22</b>	<b>8,66</b>	<b>9,49</b>		
	9,98	12,32	8,48	8,71	8,25	8,06	8,52	8,97		
<b>2019</b>	<b>12,39</b>	<b>6,85</b>	<b>8,04</b>	<b>8,17</b>	<b>8,07</b>	<b>8,61</b>	<b>9,56</b>			
	14,71	7,73	8,29	7,82	7,68	8,28	8,83			
<b>2018</b>	<b>1,58</b>	<b>5,93</b>	<b>6,80</b>	<b>7,02</b>	<b>7,87</b>	<b>9,10</b>				
	1,18	5,22	5,62	5,99	7,04	7,88				
<b>2017</b>	<b>10,47</b>	<b>9,51</b>	<b>8,90</b>	<b>9,50</b>	<b>10,67</b>					
	9,41	7,91	7,65	8,56	9,27					
<b>2016</b>	<b>8,56</b>	<b>8,12</b>	<b>9,18</b>	<b>10,72</b>						
	6,42	6,77	8,27	9,24						
<b>2015</b>	<b>7,68</b>	<b>9,49</b>	<b>11,45</b>							
	7,13	9,21	10,19							
<b>2014</b>	<b>11,33</b>	<b>13,38</b>								
	11,34	11,76								
<b>2013</b>	<b>15,46</b>									
	12,18									

**Caisse globale (gras)**  
Portefeuille de référence

## ÉVOLUTION DE L'ACTIF ET DU PORTEFEUILLE DE RÉFÉRENCE

La valeur des actifs du RRUQ s'établit à 5,3 milliards de dollars au 31 décembre 2022, une diminution de 324 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

**Tableau 4 – Évolution de l'actif net de la Caisse de retraite**



Différents changements ont été apportés au portefeuille de référence en 2022 afin d'atteindre les cibles ultimes de la Politique de placement adoptée en 2019.

Les principales modifications étaient :

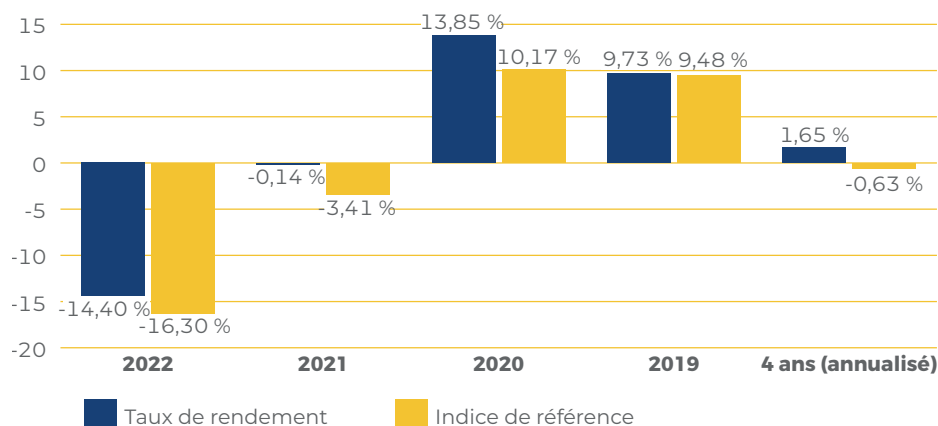
- Diminution de l'allocation aux portefeuilles « Obligations canadiennes » (de 23,5 % à 20,0 %) et « Actions canadiennes » (de 10,0 % à 8,0 %);
- Augmentation de l'allocation aux portefeuilles « Dette de croissance » (de 8,0 % à 10,0 %), « Immobilier et Concessions » (de 13,0 % à 15,0 %) et « Infrastructures » (de 8,5 % à 10,0 %).

**Tableau 5 – Portefeuille de référence\***

Classe d'actifs	Pondération		Indice de référence
	Cible	Actuelle au 31 décembre 2022	
Obligations canadiennes	20,0%	19,4%	55,0% FTSE Canada Univers + 45,0% FTSE Canada Long Terme
Dette de croissance	10,0%	9,6%	20,0% JP Morgan EM Blended 50-50 (\$ US) + (80,0% FTSE bons du Trésor 91 jours + 3,0%)
Actions canadiennes	8,0%	7,6%	S&P/TSX Composite plafonné rendement total
Actions étrangères	28,0%	25,7%	MSCI Tous pays ex-Canada NDR (\$ CAD)
Immobilier et Concessions	15,0%	16,1%	70,0% MSCI/REALPAC Canada Property Fund Index + 30,0% NCREIF Fund ODCE Index (\$ CAD)
Placements privés	9,0%	10,3%	(30,0% S&P/TSX Composite plafonné – rendement total + 70,0% MSCI Monde NDR (\$ CAD)) + 1,5%
Infrastructures	10,0%	11,3%	(50,0% FTSE Canada Long Terme + 50,0% Bloomberg Barclays Global Aggregate (\$ CAD)) + 3,0%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	

(\*) Le portefeuille de référence décrit la composition des actifs que le Comité de placement juge appropriée. Son rendement sert de point de repère pour évaluer la valeur ajoutée par la gestion active du portefeuille. Le portefeuille de référence fait état de la pondération cible par classe d'actifs. Il est constitué de poids et d'indices de référence. Le rendement du portefeuille de référence est obtenu en pondérant le rendement de chaque indice de référence par le poids indiqué.

## OBLIGATIONS CANADIENNES

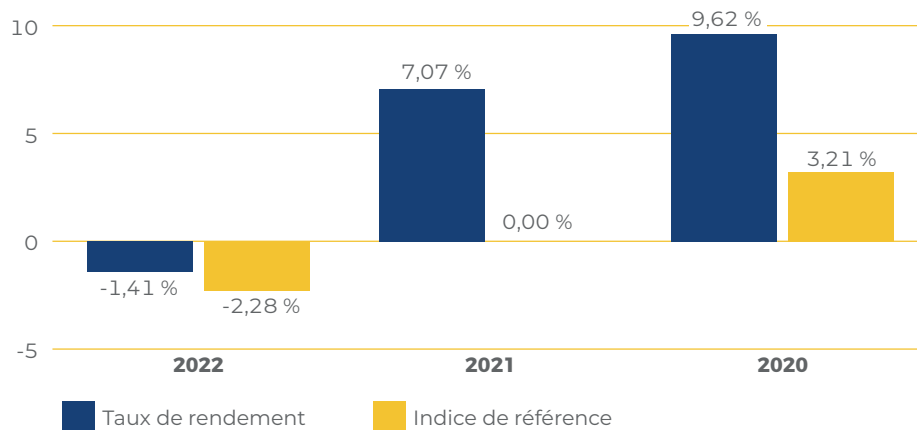


Annus horribilis pour les marchés obligataires en 2022. La persistance de l'inflation et la réponse musclée des banques centrales pour la contrer ont poussé les taux d'intérêt à la hausse tout au long de l'année. Au Canada, le taux directeur a été augmenté de 4,0% tandis que la Réserve fédérale américaine augmentait le sien de 4,25%. En réponse à ces hausses, les taux d'intérêt à court terme au Canada ont grimpé de plus de 3% en 2022. La portion plus longue de la courbe de taux n'a pas été épargnée et a augmenté elle aussi de près de 2%. Dans ce contexte, les titres à revenu fixe, qui sont habituellement considérés comme des valeurs refuges en temps de crise, ont subi des pertes substantielles, comparables à celles des marchés publics des actions. En fin d'année, la courbe des taux d'intérêt était inversée, ce qui signifie que le taux de rendement des obligations à court terme est supérieur à celui des obligations à plus long terme. Ce phénomène est préoccupant puisqu'il indique que les marchés s'attendent à un ralentissement de la croissance économique, voire une récession.

Malgré un rendement négatif important de -14,40% en 2022, le portefeuille «Obligations canadiennes» s'est démarqué de son indice de référence (-16,30%, combinant les indices FTSE Canada Univers à 55% et FTSE Canada Long Terme à 45%) avec une valeur ajoutée de 1,90%. Pour la dernière période de quatre ans, le portefeuille «Obligations canadiennes» a procuré un rendement annualisé de 1,65% comparativement à -0,63% pour l'indice de référence, soit une valeur ajoutée annualisée de 2,28%.

En fin d'année, un total de 1,0 C\$ (19,4%) était investi dans différents mandats d'obligations canadiennes, soit un niveau légèrement inférieur à la cible de 20,0%.

## DETTE DE CROISSANCE

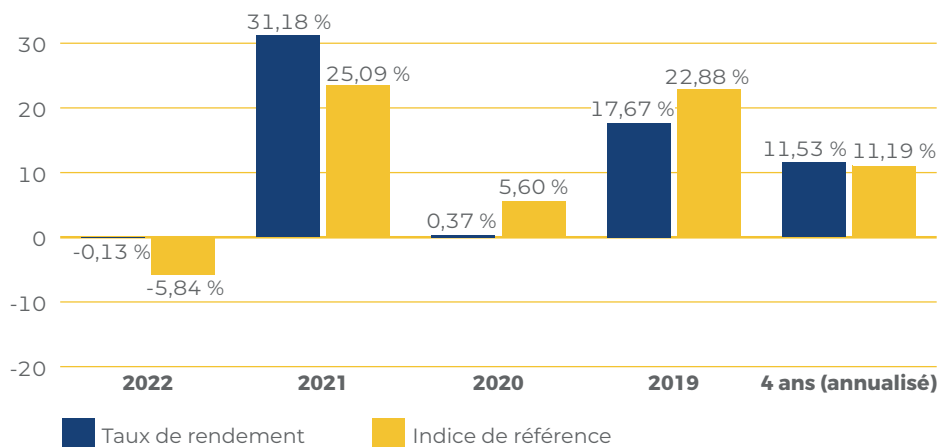


Le portefeuille « Dette de croissance » a été introduit à la structure de la Caisse dans la seconde partie de l'année 2019, avec comme objectif d'obtenir un rendement total à long terme supérieur à celui des obligations canadiennes, tout en maintenant une faible corrélation avec les taux d'intérêt canadiens.

Cette allocation a été bénéfique en 2022 alors que le portefeuille a généré un rendement de -1,41% comparativement à un rendement de -2,28% pour l'indice de référence, soit une valeur ajoutée de 0,87%. Les stratégies en portefeuille ont bien performé dans l'ensemble, en particulier au niveau de la dette opportuniste, de la dette immobilière et de la dette privée.

En fin d'année, un total de 512 M\$ était investi dans différents mandats, incluant un nouveau mandat de dette d'infrastructures et un autre de crédit multi-actifs. L'allocation totale représentait 9,6% des actifs totaux de la Caisse par rapport à une cible de 10,0%.

## ACTIONS CANADIENNES



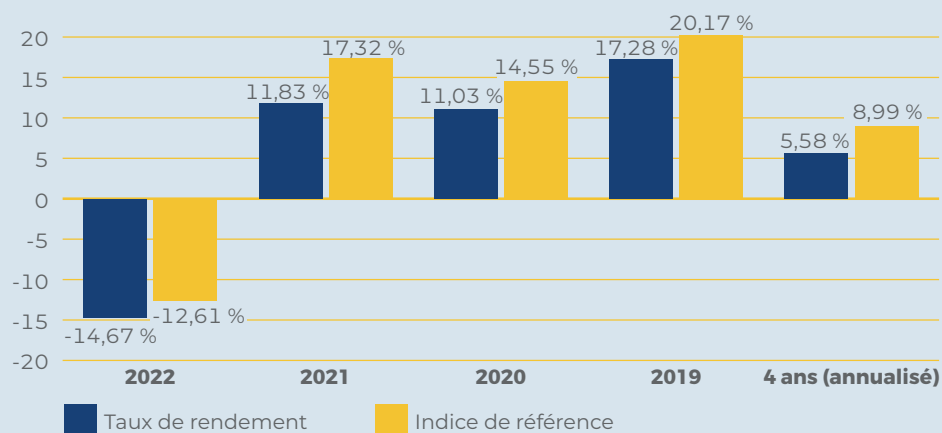
Le marché boursier canadien s'est encore une fois démarqué en 2022, grâce notamment aux poids importants des secteurs de l'énergie (18%) et des matériaux (12%) qui ont bénéficié de la hausse du prix du pétrole et des pressions inflationnistes. Le secteur des technologies de l'information, qui est beaucoup plus sensible à la hausse des taux d'intérêt, a quant à lui été le pire secteur de l'indice composé S&P/TSX (hormis le secteur des soins de la santé qui représente une infime partie de l'indice de référence) avec une perte de plus de 50%.

Le portefeuille «Actions canadiennes» était bien positionné dans ce contexte et a poursuivi sur sa lancée de 2021 avec une forte valeur ajoutée de 5,71% en 2022. Le portefeuille a généré un rendement de -0,13% comparativement à -5,84% pour l'indice de référence.

Pour la dernière période de quatre ans, le portefeuille «Actions canadiennes» surclasse maintenant son indice de référence avec un rendement annualisé de 11,53% comparativement à un rendement annualisé de 11,19% pour l'indice composé S&P/TSX.

Au 31 décembre 2022, le portefeuille «Actions canadiennes» représentait 7,6% des actifs totaux de la Caisse avec une valeur marchande de 403 M\$. Cette allocation est légèrement inférieure à la cible de 8,0%.

## ACTIONS ÉTRANGÈRES



Les segments plus risqués des marchés des actions étrangères ont moins bien performé en 2022 (-20,9% pour l'indice Russell 2500 Croissance \$CAD, -15,7% pour l'indice MSCI EAEO Petite capitalisation \$CAD, -14,3% pour l'indice MSCI Marchés émergents \$CAD) tandis que les actions mondiales à faible volatilité ont offert la protection de capital recherchée dans un contexte de marché baissier (-3,8% pour l'indice MSCI Tous pays à volatilité minimale \$CAD).

La hausse importante des taux d'intérêt a pesé sur le marché boursier américain (indice S&P 500), ce dernier étant plus fortement exposé aux titres des plus grandes entreprises technologiques dont les évaluations sont plus sensibles aux mouvements des taux d'intérêt. En contrepartie, la dépréciation importante du dollar canadien par rapport au dollar américain a été bénéfique au niveau du rendement.

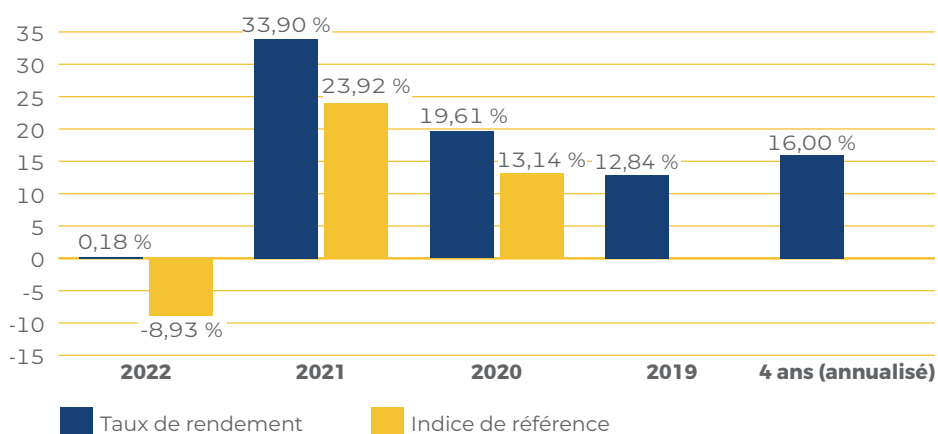


Faisant face à une inflation encore plus élevée qu'en Amérique du Nord en plus d'une situation géopolitique difficile, les actions internationales ont également éprouvé des difficultés en 2022 avec un rendement de -8,2% pour l'indice MSCI Actions internationales\$CAD.

Dans l'ensemble, le portefeuille «Actions étrangères» a généré un rendement de -14,67% pour l'année, comparativement à -12,61% pour l'indice de référence (MSCI Tous pays ex-Canada\$CAD), retranchant ainsi 2,06% à l'indice. Au cours de la dernière période de quatre ans, le portefeuille «Actions étrangères» a généré un rendement annualisé de 5,58% comparativement à 8,99% pour l'indice de référence, ce qui correspond à une valeur soustraite annualisée de 3,41%.

Le portefeuille «Actions étrangères» représentait 25,7% (1,4 G\$) des actifs totaux de la Caisse au 31 décembre 2022, par rapport à une cible de 28,0%.

## PLACEMENTS PRIVÉS



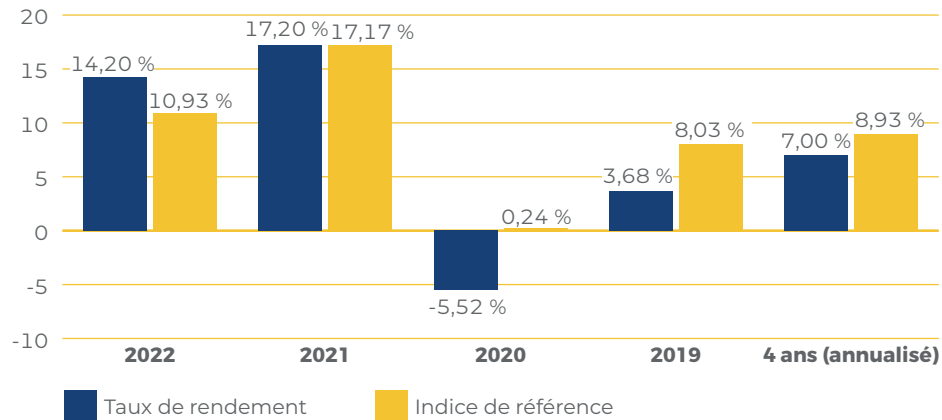
En plus d'offrir une prime de rendement à long terme, les investissements en placements privés sont normalement beaucoup moins sensibles aux fluctuations des marchés publics. Cette caractéristique a été mise en valeur en 2022 alors que les évaluations des placements privés se sont maintenues tandis que les actions des marchés publics se faisaient frapper durement par la hausse des taux d'intérêt et le resserrement des politiques monétaires. Les placements privés ont donc pu tirer leur épingle du jeu en 2022 bien que leurs mécanismes d'évaluation aient été questionnés par certains.

Le portefeuille «Placements privés» a généré un rendement de 0,18% en 2022. Ce rendement correspond à une valeur ajoutée de 9,11% par rapport au rendement de l'indice de référence<sup>7</sup>. Au cours des quatre dernières années, le portefeuille «Placements privés» affiche un rendement annualisé de 16,00% soit la meilleure performance parmi les différents portefeuilles qui composent la structure de gestion de la Caisse.

Au 31 décembre 2022, le portefeuille «Placements privés» avait une valeur de 549 M\$, soit 10,3% des actifs totaux de la Caisse (cible de 9,0%).

7. L'indice de référence est : (30% S&P/TSX Composite + 70% MSCI Monde\$CAD) + 1,5%. Avant 2020, le portefeuille n'avait aucun indice de référence.

## IMMOBILIER ET CONCESSIONS



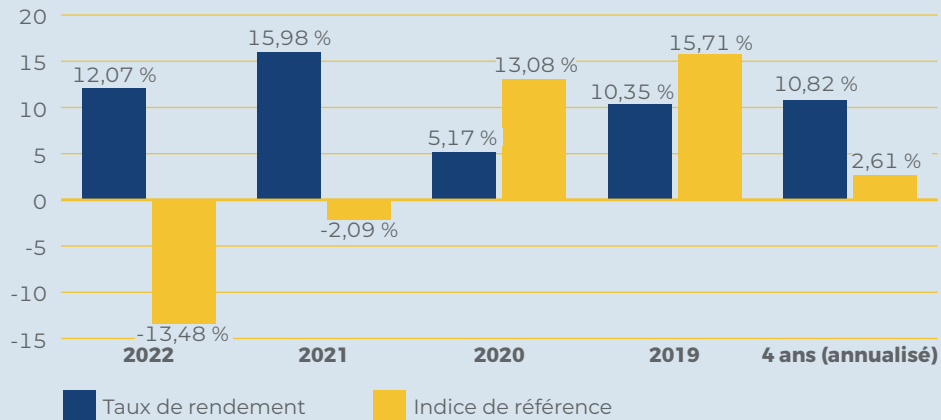
En dépit de la hausse des taux d'intérêt et d'une grande disparité dans les rendements des différents secteurs du marché de l'immobilier, le portefeuille «Immobilier et Concessions» a généré un rendement positif de 14,20 % en 2022. Le secteur industriel a poursuivi sa croissance tout comme le secteur du multirésidentiel, quoique plus modérément. Toujours impactés par les importantes transformations touchant les modes de travail et la consommation, les secteurs des espaces à bureaux et du commerce au détail ont éprouvé plus de difficultés. L'allocation aux concessions agricoles et forestières au sein du portefeuille «Immobilier et Concessions» a été favorable en 2022 dans un contexte inflationniste et de hausse du prix de plusieurs matières premières.

Le rendement du portefeuille «Immobilier et Concessions» a surpassé par 3,27 % celui de l'indice de référence<sup>8</sup> (10,93 %) en 2022. Au cours des quatre dernières années, le portefeuille affiche un rendement annualisé de 7,00 % comparativement à un rendement de 8,93 % pour son indice de référence, principalement en raison de la sous-performance marquée du mandat avec la CDPQ.

Au 31 décembre 2022, l'allocation au portefeuille «Immobilier et Concessions» totalisait 858 M\$ (16,1 %) des actifs totaux de la Caisse comparativement à une cible de 15,0 %.

8. L'indice de référence est 70,0% MSCI/REALPAC Canada Property Fund Index + 30,0% NCREIF Fund ODCE Index (\$CAD) depuis juillet 2019. Auparavant, l'indice était le MSCI/REALPAC Canada Property Fund Index .

## INFRASTRUCTURES



La demande pour les actifs d'infrastructures, qui présentent un caractère défensif et une certaine résilience face à l'inflation, est demeurée forte en 2022 et la performance des différents gestionnaires au sein du portefeuille « Infrastructures » a été relativement homogène. Le profil de risque du portefeuille, dont les actifs sous-jacents sont majoritairement soumis à un cadre contracté ou réglementé, demeure pertinent dans un contexte économique incertain.

Le portefeuille « Infrastructures » a généré un rendement de 12,07% en 2022, ce qui correspond à une valeur ajoutée de 25,55% par rapport au rendement de l'indice de référence<sup>9</sup> (-13,48%) qui a été fortement impacté par les hausses de taux d'intérêt.

Au cours des quatre dernières années, le portefeuille « Infrastructures » affiche une performance annualisée de 10,82% comparativement à 2,61% pour l'indice de référence.

L'allocation au portefeuille « Infrastructures » représentait 11,3% (599 M\$) des actifs totaux de la Caisse en date du 31 décembre 2022. Cette allocation est supérieure à la cible de 10,0%.

9. L'indice de référence est composé de (50% FTSE Canada Long Terme + 50% Bloomberg Barclays Global Aggregate-\$CAD) + 3% depuis juillet 2019. Auparavant, l'indice était le FTSE Canada Long Terme + 2,5%.

## INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Le RRUQ est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (les « PRI ») de l'ONU depuis 2009. En devenant signataire, le RRUQ s'est engagé publiquement, en tant qu'investisseur, à les adopter et à les appliquer dans la mesure où cela est compatible avec ses responsabilités fiduciaires.

Dans cette optique, le RRUQ s'est doté d'une politique d'investissement responsable dont le but est de définir les lignes directrices encadrant les activités du RRUQ en matière d'investissement responsable et l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les processus d'analyse des investissements et décisionnel.

L'approche privilégiée par le RRUQ en matière d'investissement responsable s'articule à l'heure actuelle autour des volets suivants :

- Exercice des droits de vote par procuration selon une politique reflétant les meilleures pratiques ESG;
- Dialogue avec ses gestionnaires externes qui sont majoritairement signataires des PRI;
- Démarches d'engagement en collaboration avec d'autres investisseurs sur des enjeux précis.

Le RRUQ s'est fixé comme objectif de continuer à faire évoluer son approche et ses actions en matière d'investissement responsable, comme indiqué aux plans stratégique et d'affaires du RRUQ. Ainsi, un plan d'action ESG a été développé visant à :

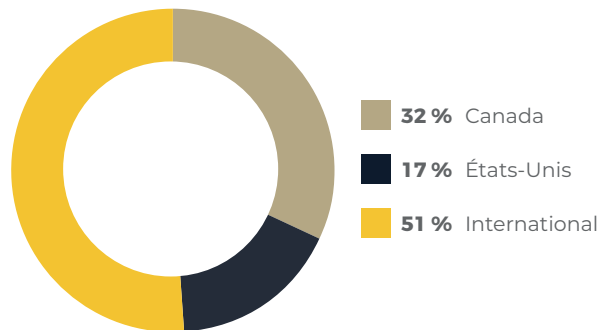
- Établir et clarifier les convictions du RRUQ en matière d'investissement responsable;
- Recenser et documenter les différentes initiatives et engagements de ses gestionnaires;
- Bonifier les outils du Secrétariat au niveau de l'évaluation des gestionnaires en matière de considération des facteurs ESG;
- Mieux communiquer le positionnement du RRUQ.

Parallèlement, une grande majorité des gestionnaires utilisés en portefeuille continuent de développer leur approche en matière d'investissement responsable et à mettre de l'avant différentes initiatives touchant des enjeux importants tels que la décarbonation des portefeuilles, l'efficacité énergétique, la diversité et l'inclusion au sein des conseils d'administration et des équipes de direction et la saine gouvernance. À titre d'exemple, la firme AlphaFixe Capital qui gère une partie du portefeuille « Obligations canadiennes » du RRUQ a remporté en 2022 le Grand championnat canadien ESG dans la catégorie revenu fixe. Cette compétition récompensait les approches d'investissement ESG les plus robustes.

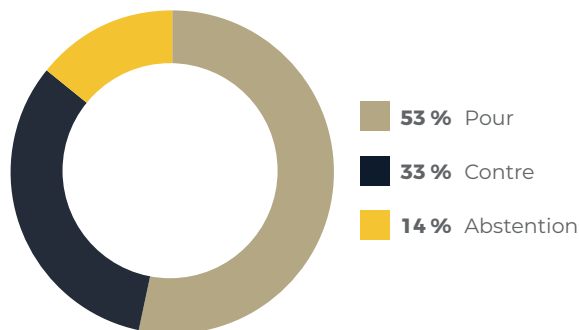
La Politique sur l'investissement responsable et la Politique d'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site Internet du RRUQ.

## Tableau 6 – Synthèse des activités d'exercice des droits de vote pour 2022

### Répartition géographique des assemblées d'actionnaires



### Répartition des votes enregistrés



En 2022, nous avons exercé nos droits de vote lors de 287 assemblées d'actionnaires pour un total de 4 032 propositions. Nos votes s'opposant aux recommandations de la direction concernent surtout l'élection d'administrateurs ou la rémunération de ceux-ci. Comme par les années passées, la majorité des abstentions s'explique par une impossibilité d'exercer un vote s'opposant à une proposition.

# ÉTATS / FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2022

**56**

Responsabilité de la direction relative à la production des états financiers

**62**

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

**58**

Rapport de l'auditeur indépendant

**63**

Notes complémentaires

**60**

État de la situation financière

**61**

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations





# ÉTATS FINANCIERS ET NOTES AFFÉRENTES



## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE À LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers du Régime de retraite de l'Université du Québec ont été produits par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les montants devant être nécessairement fondés sur le jugement et sur des estimations. Ces états financiers respectent les conventions comptables qui sont conformes aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers.

Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif du Régime est préservé et que les registres sont tenus avec exactitude. Ces contrôles comprennent notamment un Code de déontologie, des normes de qualité pour l'engagement et la formation du personnel, un Règlement intérieur, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des politiques et des directives à tous les échelons de l'organisation.

La responsabilité des états financiers incombe au CR conformément aux lois et règlements qui le régissent. Afin de le soutenir dans ses responsabilités, le CR a mandaté le CAU. Celui-ci se compose de six administrateurs ne faisant partie ni des cadres ni du personnel du Secrétariat du Régime. De plus, ce comité examine les recommandations que font les auditeurs externes en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que leur mise en application par la direction. Dans l'exercice de ses fonctions, ce comité rencontre régulièrement la direction et les auditeurs externes pour décider de la portée et du choix du moment de leurs travaux respectifs, examiner leurs constatations et s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce comité a revu les états financiers et en a recommandé l'approbation au CR.



En outre, le cabinet d'actuaire-conseils Mercer (Canada) limitée a procédé à une évaluation actuarielle en règle des engagements au titre des prestations en date du 31 décembre 2022, conformément aux exigences de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. Ce document sera déposé auprès de Retraite Québec au plus tard le 30 septembre 2023.

Les auditeurs externes du Régime, EY, ont effectué un audit indépendant des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Leur audit a comporté les sondages et autres procédés qu'ils ont jugé nécessaires pour exprimer leur opinion dans leur rapport à l'administrateur. Les auditeurs externes ont libre accès au CAU pour discuter de leur audit et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation des renseignements financiers et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne.

Le directeur général  
Alain Vallée

Le directeur des placements, du contrôle  
et de la comptabilité  
Sébastien Naud, CFA, M.Sc.

L'original signé est disponible au Secrétariat du RRUQ.

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Comité de retraite du  
**Régime de retraite de l'Université du Québec**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Régime de retraite de l'Université du Québec** (le « Régime »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2022, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime de retraite conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Responsabilités du Comité de retraite et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

Le Comité de retraite du Régime de retraite de l'Université du Québec agissant à titre de fiduciaire de la Caisse de retraite, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Comité de retraite qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, à titre de promoteur, a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Comité de retraite et aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

## Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité de retraite, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité de retraite du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons au Comité de retraite et aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Ernst & Young* s.r.l./s.e.n.c.r.l.<sup>1</sup>

Québec, Canada  
Le 28 avril 2023

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A129648

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### État de la situation financière

[en milliers de dollars]

Au 31 décembre

	2022	2021
	\$	\$
<b>Actif</b>		
Placements <i>[note 4]</i>		
Effets commerciaux	17 901	24 442
Obligations et fonds d'obligations <i>[note 4a]</i>	978 924	1 165 342
Dettes de croissance <i>[note 4b]</i>	326 587	288 752
Actions et fonds d'actions <i>[note 4c]</i>	1 164 836	1 536 862
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme <i>[note 4d]</i>	593 238	648 283
Fonds hypothécaires	14 360	16 230
Placements privés <i>[note 4e]</i>	1 480 451	1 310 033
Placements immobiliers	717 079	631 662
Encaisse détenue à des fins de placements	18 228	13 423
	<b>5 311 604</b>	<b>5 635 029</b>
Créances		
Cotisations à recevoir des membres	7 522	7 034
Cotisations à recevoir des employeurs	7 448	6 973
Revenus de placements à recevoir	9 528	11 525
Transactions sur les placements en voie de règlement	5 461	—
Autres créances à recevoir	1 423	3 166
	<b>31 382</b>	<b>28 698</b>
Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres <i>[note 5]</i>	1 166	540
Immobilisations corporelles et autres actifs	404	455
Encaisse	17 656	17 714
	<b>19 226</b>	<b>18 709</b>
	<b>5 362 212</b>	<b>5 682 436</b>
<b>Passif</b>		
Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres <i>[note 5]</i>	1 166	540
Transactions sur les placements en voie de règlement	5 440	257
Charges à payer	6 467	9 661
Prestations de cessation de service à payer	2 594	1 431
	<b>15 667</b>	<b>11 889</b>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>5 346 545</b>	<b>5 670 547</b>
<b>Obligations au titre des prestations de retraite</b>	<b>5 071 350</b>	<b>5 392 012</b>
<b>Surplus</b>	<b>275 195</b>	<b>278 535</b>

Engagements *[note 11]*

Événements subséquents *[note 12]*

Lu et approuvé,

\_\_\_\_\_  
Louis Dufresne, Président

\_\_\_\_\_  
Alain Vallée, Directeur général

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

L'original signé est disponible au Secrétariat du RRUQ.

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 décembre

	2022	2021
	\$	\$
<b>Solde de l'actif net disponible au début de l'exercice</b>	<b>5 670 547</b>	5 073 389
<b>Activités de placements</b>		
Revenus de placements <i>[note 7]</i>	30 734	332 058
Variations de la juste valeur des placements <i>[note 7]</i>	<b>(282 794)</b>	347 017
	<b>(252 060)</b>	679 075
Frais de gestion	<b>(35 889)</b>	(32 001)
Honoraires du fiduciaire	<b>(481)</b>	(467)
Frais de transactions	<b>(588)</b>	(652)
Autres	<b>83</b>	(152)
	<b>(288 935)</b>	645 803
<b>Activités d'administration du Règlement</b>		
Cotisations		
Cotisations des membres <i>[note 8]</i>	80 497	74 341
Cotisations des employeurs <i>[note 8]</i>	87 632	80 466
Compensation pour retraite anticipée	2 081	2 189
Transferts d'autres régimes	<b>22 738</b>	6 973
	<b>192 948</b>	163 969
Autres revenus	17	17
	<b>192 965</b>	163 986
Prestations		
Prestations de retraite	<b>(207 415)</b>	(195 319)
Prestations de cessation de service	<b>(10 346)</b>	(9 657)
Transferts à d'autres régimes	<b>(4 339)</b>	(2 112)
	<b>(222 100)</b>	(207 088)
	<b>(29 135)</b>	(43 102)
<b>Activités d'administration générale <i>[note 9]</i></b>	<b>(5 932)</b>	(5 543)
<b>Augmentation (diminution) nette</b>	<b>(324 002)</b>	597 158
<b>Solde de l'actif net disponible à la fin de l'exercice</b>	<b>5 346 545</b>	5 670 547

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 décembre

	2022	2021
	\$	\$
<b>Solde des obligations au début de l'exercice</b>	<b>5 392 012</b>	5 061 680
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice provenant de :		
Modifications des hypothèses actuarielles [note 6]	(509 158)	165 099
Intérêts cumulés sur les prestations	249 838	237 704
Prestations constituées	138 003	127 627
Prestations versées, nettes des transferts	(199 345)	(200 098)
	<b>(320 662)</b>	330 332
<b>Solde des obligations à la fin de l'exercice</b>	<b>5 071 350</b>	5 392 012

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 1) Description sommaire du Régime de retraite

La description du Régime de retraite fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Les lecteurs devront consulter le texte du Règlement du Régime s'ils désirent une information plus complète. Le texte est accessible notamment par l'entremise du site [www.rruq.ca](http://www.rruq.ca), dans la section « Mon régime », élément « Règlement du RRUQ ».

##### Généralités

Les salariés de l'Université du Québec, de ses établissements et des autres unités désignées dans le Règlement du Régime (ci-après, désigné l'Université) participent à un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Ce Régime est administré par un Comité de retraite paritaire composé de membres désignés par les employeurs et les employés des divers organismes participants au Régime ainsi que d'autres membres prévus à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

Le Régime est enregistré selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*. Le Régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et il est exempté d'impôt.

Les objectifs du Régime sont, entre autres, d'investir les actifs sous gestion selon la Politique de placement en vigueur [note 4], et ce, tout en maintenant des niveaux suffisants de liquidités afin d'acquitter ses obligations courantes. De plus, le Régime a pour objectif de garantir la capitalisation intégrale des prestations à long terme.

##### Financement

Les fonds du Régime proviennent des cotisations et des revenus générés par les placements de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. Les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation est approuvé par le Comité de retraite conformément à la Politique de financement du RRUQ. Cette Politique est accessible sur le site internet du RRUQ [www.rruq.ca](http://www.rruq.ca), dans la section « L'organisation », élément « Politique de financement ».

##### Prestations de retraite

La rente annuelle normale d'un membre est basée sur le traitement moyen du membre pour les cinq années les mieux rémunérées lors de sa participation au Régime. Le montant de la rente est fixé à 2 % de ce traitement moyen par année de participation.

À compter de 65 ans, la rente annuelle est réduite de 0,7 % du traitement moyen jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles au sens du Régime de rentes du Québec pour les cinq années correspondantes.

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 1) Description sommaire du Régime de retraite [suite]

Concernant les rentes accumulées jusqu'au 31 décembre 2017, un participant actif a droit à une rente non réduite dès qu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- a) Il a atteint 35 ans de service;
- b) Il a atteint 55 ans d'âge et accumulé 32 ans de service;
- c) Il a atteint l'âge normal de retraite de 65 ans.

Concernant les rentes accumulées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, un participant actif a droit à une rente non réduite dès qu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- a) Il a atteint 55 ans d'âge et 35 ans de service;
- b) Il a atteint 60 ans d'âge et accumulé 32 ans de service;
- c) Il a atteint l'âge normal de retraite de 65 ans.

#### Prestations au décès

Au décès d'un membre retraité, une rente égale à 60 % de la rente viagère créditée au membre est versée au conjoint survivant à moins que le conjoint n'ait renoncé au 10 % supplémentaire au moment de la prise de retraite. Les enfants à charge reçoivent chacun une rente temporaire égale à 10 % [maximum de 40 %] ou, en l'absence de conjoint, à 20 % de la rente créditée au membre [maximum de 80 %]. En l'absence de conjoint et d'enfants, un montant forfaitaire peut être versé conformément aux dispositions du Régime.

Au décès d'un membre non retraité, les prestations dépendent de la date à laquelle elles ont été accumulées.

- a) Pour les rentes accumulées jusqu'au 31 décembre 2017, les prestations sont les suivantes :
  - i) si le membre a accumulé moins de dix années de service à son décès, son conjoint ou, à défaut, ses ayants cause reçoivent un montant forfaitaire conformément aux dispositions du Régime;
  - ii) si le membre a accumulé dix ans ou plus de service à son décès, une rente viagère égale à 50 % de la rente créditée au membre est versée au conjoint survivant. Les enfants à charge reçoivent chacun une rente temporaire égale à 10 % [maximum de 40 %] ou, en l'absence de conjoint, à 20 % de la rente créditée au membre [maximum de 80 %]. En l'absence de conjoint, un montant forfaitaire est versé conformément aux dispositions du Régime.
- b) Pour les rentes accumulées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le conjoint ou les ayants cause reçoivent un montant forfaitaire conformément aux dispositions du Régime.



## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 1) Description sommaire du Régime de retraite [suite]

##### Remboursement ou transfert lors d'une cessation d'emploi

À la cessation d'emploi, et ce, conformément aux dispositions du Règlement du Régime, un membre peut choisir de se voir accorder une rente différée ou de recevoir un montant forfaitaire correspondant à la valeur de la rente différée et des cotisations excédentaires calculées en vertu de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ce montant forfaitaire est acquitté selon le degré de solvabilité du Régime.

##### Indexation des rentes

Les rentes accumulées jusqu'au 31 décembre 2004 sont indexées annuellement après la retraite selon l'indice des rentes tel que défini annuellement par Retraite Québec.

Les rentes accumulées du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2017 sont indexées annuellement après la retraite selon l'indice des rentes tel que défini annuellement par Retraite Québec, auquel on soustrait 3 %. Le résultat de cette opération ne peut toutefois être inférieur à 0 %.

Les rentes accumulées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont indexées annuellement après la retraite selon 75 % de l'indice des rentes tel que défini annuellement par Retraite Québec.

Certaines dispositions particulières peuvent s'appliquer pour un membre ayant bénéficié d'un transfert de service en provenance d'un autre organisme.

Une clause d'indexation partielle répondant au minimum de la loi s'applique pour les rentes différées accumulées jusqu'au 31 décembre 2017. Les rentes accumulées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ne sont pas indexées entre la date de cessation et la date de retraite.

##### Cotisations

En vertu du Règlement du Régime, les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation appliqué au traitement du participant duquel on déduit 25 % pour la partie qui est inférieure au maximum des gains admissibles au sens du Régime des rentes du Québec détermine la cotisation de chacune des parties. Le taux de cotisation des participants au Régime était de 11,40 % en 2022 [11,23 % en 2021].

De plus, les participants peuvent verser des cotisations volontaires sans excéder le maximum permis par la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 2) Base de présentation

Les états financiers du Régime sont établis selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et ils sont basés sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Pour établir les méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements et les passifs connexes, ou les obligations au titre des prestations de retraite, le Régime se conforme aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Les états financiers présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante du promoteur et des participants. Ils sont préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du Régime au cours de l'exercice. Cependant, ils ne rendent pas compte de la sécurité des prestations pour les participants considérés individuellement.

#### 3) Principales méthodes comptables

##### i) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Régime pourrait prendre à l'avenir. Les estimations les plus significatives concernent l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite ainsi que la détermination de la juste valeur des placements privés et immobiliers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

##### ii) Placements et passifs connexes

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction, soit la date à laquelle le Régime devient partie aux dispositions contractuelles des acquisitions et cessions de placements.

Les placements et les passifs connexes sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur des placements et des passifs connexes comprennent les gains et pertes réalisés et non réalisés.

##### iii) Obligations au titre des prestations de retraite

Les obligations au titre des prestations de retraite correspondent à la valeur actuarielle des prestations constituées déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et à partir des hypothèses les plus probables établies par l'actuaire du Régime conformément à la Politique de financement.

L'évaluation actuarielle utilisée aux fins de la préparation des états financiers a été effectuée par la société d'actuaire indépendants Mercer et correspond à l'évaluation actuarielle statutaire au 31 décembre 2022, qui sera enregistrée auprès des autorités au plus tard le 30 septembre 2023.

Au 31 décembre 2022, la valeur des obligations au titre des prestations actuarielles constituées a été établie sur la base de l'évaluation statutaire au 31 décembre 2022.

## Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

### 3) Principales méthodes comptables [suite]

#### iv) Opérations de prêts de titres

Le Régime prête des titres qu'il détient à des tiers et reçoit en garantie des titres ou des contreparties en espèces. Dans le cadre des opérations de prêts de titres, un passif est constaté à l'égard des contreparties reçues en espèces de la part des emprunteurs sous le poste « Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres ». Par conséquent, un actif est comptabilisé pour les montants des contreparties reçues, sous le poste « Actifs relatifs aux opérations de prêts de titres ». Les titres prêtés n'ont pas fait l'objet de décomptabilisation, conformément aux critères établis.

#### v) Transactions sur les placements en voie de règlement

Les montants à recevoir et à payer sur les transactions en cours sont liés aux transactions conclues par le Régime, mais non encore réglées. Les montants à payer sur les transactions en cours comprennent les sommes à payer pour le rachat à court terme, au prix convenu, de titres vendus dans le cadre de conventions de rachat.

#### vi) Revenus de placements

Les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le porteur. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

Les revenus provenant des fonds communs et des placements alternatifs sont comptabilisés au brut, c'est-à-dire que les honoraires de gestion qui sont déduits par les gestionnaires à même les revenus qui découlent des opérations de placement sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont présentés dans les états financiers sous la rubrique « Frais de gestion ». Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le porteur. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

#### vii) Frais de transaction

Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont constatés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sous la rubrique « Frais de transactions » dans les activités de placements.

#### viii) Cotisations

Les cotisations des participants et des employeurs sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 3) Principales méthodes comptables [suite]

##### ix) Prestations

Les prestations de retraite versées à des participants ou autres sont constatées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire à la date où elles sont payables.

##### x) Remboursements

Les montants à rembourser à la suite du départ ou du décès de participants sont comptabilisés lorsque les demandes de remboursement sont déposées par les participants ou, dans le cas du décès de participants, lorsqu'il a été déterminé qu'aucune rente n'est payable au conjoint.

##### xi) Transferts

Les montants reçus ou transférés en vertu d'ententes de transférabilité sont comptabilisés lorsque les demandes de transfert sont déposées par les participants et que les montants sont établis par les actuaires des parties concernées.

##### xii) Conversion des devises

Le Régime utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif ainsi que les placements sont convertis en dollars canadiens au cours à la date de fin d'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date où ils sont constatés. Les gains et les pertes de change sur les placements sont inclus à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour les services des prestations au poste « Variations de la juste valeur des placements ».

##### xiii) Immobilisations corporelles

Le mobilier, l'équipement et les logiciels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes correspondant à la durée de vie utile de ces biens. Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée initiale du bail.

##### xiv) Impôt sur le revenu

Le Régime de retraite est une fiducie de pension enregistrée au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada* et il est exempté d'impôt.

##### xv) Juste valeur des placements

Les placements sont regroupés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie classe les placements en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 3) Principales méthodes comptables [suite]

Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs financiers identiques;

Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif concerné soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix);

Niveau 3 : données relatives à l'actif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le niveau de hiérarchie au sein duquel les placements ont été classés est déterminé d'après le niveau des données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

Les placements sont présentés à leur juste valeur de la façon suivante :

- Les effets commerciaux sont présentés au coût, ce qui correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme;
- Les dettes de croissance et les fonds hypothécaires sont composés de titres d'emprunt longue durée dont le taux d'intérêt varie en fonction du marché. La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée selon des techniques d'évaluation basées sur des modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs selon des taux de marché afférents à des instruments financiers ayant des modalités similaires;
- Les obligations sont évaluées en fonction des cours moyens de clôture. Leur valeur estimative est calculée au moyen de flux de trésorerie actualisés selon le rendement actuel du marché et de titres comparables, le cas échéant, lorsque les cours moyens ne sont pas disponibles;
- Les actions sont évaluées selon le cours à la clôture des marchés boursiers;
- La juste valeur des unités de fonds communs d'obligations, d'actions, hypothécaires et immobiliers, est déterminée à partir de la valeur de l'actif net au 31 décembre soumise par chacun des gestionnaires et administrateurs de ces fonds;
- La juste valeur estimative des sociétés en commandite présentée dans les placements privés et immobiliers est déterminée à partir de la valeur fournie par les gestionnaires et administrateurs de ces placements, qui l'établit selon des méthodes d'évaluation reconnues sur le marché. Ces méthodes comprennent notamment l'actualisation des flux monétaires futurs ou le recours à des données comme les multiples de capitalisation ou le prix d'opérations comparables récentes. Les états financiers annuels de ces fonds sont audités par des cabinets reconnus d'auditeurs externes.

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 3) Principales méthodes comptables [suite]

- Les contrats à terme n'ont aucun coût à la date de fin d'exercice puisqu'ils font l'objet d'une réalisation quotidienne. La juste valeur des contrats sur devises est établie en fonction de leur valeur de liquidation à la fin de l'exercice financier;
- Les achats et ventes des placements et de contrats sur produits dérivés sont comptabilisés à la date de l'opération de la transaction (la date à laquelle les risques et les avantages importants ont été transférés).

#### 4) Placements

Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*, le Comité de retraite s'est doté d'un «Énoncé de la Politique de placement» qui doit être vu comme l'expression des principales stratégies et règles que le Comité de retraite s'est fixées pour la gestion de l'actif et du capital. Cet Énoncé doit être revu minimalement tous les cinq ans.

Le Comité de retraite s'est fixé deux principaux objectifs en ce qui concerne le rendement à obtenir de l'actif net disponible. Le premier est que l'actif du Régime soit suffisant pour sécuriser le versement des prestations promises à long terme. Le second est que ce rendement permette de stabiliser le taux de cotisation ou minimise la probabilité de devoir l'augmenter et, si ce taux devait malgré tout être augmenté, qu'il minimise l'amplitude de l'augmentation nécessaire.

##### Gestion des risques

Le risque est défini comme la probabilité de ne pas atteindre les objectifs poursuivis et l'ampleur des conséquences, le cas échéant. Les risques suivants ont été définis et les mesures suivantes ont été prises pour réduire cette probabilité :

##### *Crédit*

Risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les titres de marché monétaire, autres que ceux détenus dans un mandat spécialisé, doivent avoir une cote de crédit minimale à l'achat de R-1 selon l'agence DBRS. Aussi, les actifs du Régime sont limités à un certain pourcentage dans des obligations de pays émergents et dans des obligations corporatives de pays développés dont la cote de crédit est inférieure à un seuil déterminé.

De plus, les mandats de gestion externe prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des obligations qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne et dans des titres adossés à des actifs ou garantis par des créances.

L'ensemble des actifs financiers soumis à ce risque représente 1 962 557 \$ [2 172 931 \$ en 2021] et est composé des effets commerciaux, des obligations et fonds d'obligation, des dettes de croissance, des fonds hypothécaires et des créances, incluant celles présentées sous les rubriques « Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme ».

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 4) Placements [suite]

##### *Devises*

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

En général, le risque de change relatif à des placements étrangers n'est pas couvert en ce qui concerne l'équité, mais est couvert en ce qui concerne le revenu fixe. La couverture du risque de change relatif à des placements étrangers qui peuvent être constitués d'équité et de revenu fixe est laissée à la discrétion du Comité de placement.

Le risque de change peut également être géré de manière discrétionnaire par un gestionnaire qui offre ce service et dispose de l'expertise nécessaire. De plus, la direction peut recommander au Comité de placement de couvrir une partie ou la totalité de l'exposition à une ou à un panier de devises.

Le risque de change est également contrôlé au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des actions étrangères et des placements alternatifs.

##### *Liquidité*

Risque qu'il soit impossible de vendre un titre au moment désiré ou risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

Des placements peu liquides sont surtout détenus en raison de leurs attraits aux plans du rendement anticipé, de l'appariement actif/passif ou de la diversification.

La liquidité est favorisée au moyen de dispositions relatives à la répartition des actifs qui prévoient des limites quant au pourcentage des actifs pouvant être investi dans des placements alternatifs et des fonds de couverture.

Les passifs financiers du Régime ont une échéance de moins d'un an.

##### *Taux d'intérêt*

Risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations à court terme des taux d'intérêt nominaux et réels influent sur la valeur de l'actif du Régime. Les obligations au titre des prestations de retraite du Régime sont exposées aux fluctuations des taux d'intérêt à long terme et aux hausses prévues des salaires.

Au 31 décembre 2022, en présumant que les hypothèses relatives à l'inflation et à l'augmentation des salaires demeurent constantes, toute augmentation de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait un effet inverse d'environ 9,93 % ou 503 370 \$ [11,24 % ou 605 976 \$ en 2021] des obligations au titre des prestations de retraite du Régime, et toute diminution de 1 % des taux réels de rendement à long terme prévus entraînerait un effet inverse d'environ 13,00 % ou 659 071 \$ [14,77 % ou 796 451 \$ en 2021] des obligations des prestations de retraite au titre du Régime.

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 4) Placements [suite]

Tout mouvement des taux d'intérêt de 1 % aurait un effet inverse de 6,65 % sur la valeur du portefeuille obligataire et des hypothèques non indexées, soit environ 110 383 \$ [7,84 % soit environ 151 025 \$ en 2021].

Le taux d'intérêt courant (revenu du coupon/valeur comptable) sur le portefeuille obligataire canadien est de 4,19 % au 31 décembre 2022 [3,40 % au 31 décembre 2021].

##### *Prix sur indices boursiers*

Risque que la juste valeur des titres boursiers fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

##### *Appariement*

Les actifs du Régime sont choisis de manière à favoriser un certain appariement entre la valeur de l'actif et du passif sur base de capitalisation.

##### *Diversification*

La diversification entre les catégories d'actif est obtenue à l'aide de dispositions relatives à la répartition des actifs et à un portefeuille de référence. En général, les dispositions prévoient que :

- Les obligations sont diversifiées par échéance et celles qui ne sont ni émises ni garanties par le gouvernement du Canada ou d'une province canadienne sont également diversifiées par émetteur. Le portefeuille obligataire peut également être diversifié en détenant des hypothèques et des titres garantis par des créances;
- Les actions canadiennes et étrangères sont diversifiées par titre et par secteur économique. Les actions étrangères sont également diversifiées géographiquement;
- Les placements immobiliers sont diversifiés par stratégie, par type d'immeuble et sur une base géographique;
- Le portefeuille de placements privés est diversifié par stratégie, par secteur économique et par région géographique. Ce portefeuille peut également être diversifié par des placements dans des propriétés dont le produit des ressources naturelles est exploité;
- Les sources de valeur ajoutée sont diversifiées;
- Les produits de gestion qui tendent à mieux protéger le capital dans un environnement de marché baissier sont favorisés.

D'autres risques de diversification, de crédit, de devises, de liquidité et de taux d'intérêt sont décrits, lorsque pertinents, dans chacune des catégories d'actif de la présente note.



## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 4) Placements [suite]

##### 4a) Obligations et fonds d'obligations [18,3 % de l'actif net, 20,6 % de l'actif net en 2021]

	2022		2021	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Obligations et fonds d'obligations canadiennes	1 454 402	1 269 456	1 524 069	1 550 129
Fonds d'obligations canadiennes présentés dans le poste « Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme »	(309 152)	(290 532)	(385 489)	(384 787)
	<b>1 145 250</b>	<b>978 924</b>	<b>1 138 580</b>	<b>1 165 342</b>

##### 4a.i) Obligations et fonds d'obligations canadiennes [23,8 % de l'actif net, 27,3 % de l'actif net en 2021]

	2022				2021	
	FTSE TMX		Obligations	Fonds d'obligations	Juste valeur	Juste valeur
	Canada (55 %)	univers (45 %)				
	long terme	% de la catégorie	\$	\$	\$	\$
%	%					
Fédérales	28,1	13,3	68 440	100 787	169 227	200 272
Provinciales et garanties	44,7	36,1	292 698	165 407	458 105	611 535
Municipales	2,5	0,7	3 839	4 692	8 531	13 343
Sociétés	24,7	51,8	197 654	460 032	657 686	750 466
Encaisse nette et produits dérivés	-	(1,9)	-	(24 093)	(24 093)	(25 487)
	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>562 631</b>	<b>706 825</b>	<b>1 269 456</b>	<b>1 550 129</b>

L'échéance des obligations se détaille ainsi :

	De 0 à 5 ans		De 5 à 10 ans		10 ans et plus		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fédérales	54 451	39 635	7 961	28 877	6 028	14 232	68 440	82 744
Provinciales et garanties	11 302	5 710	32 400	42 421	248 997	330 727	292 699	378 858
Municipales					3 839	5 088	3 839	5 088
Sociétés	103 725	81 333	38 963	63 808	54 965	76 184	197 653	221 325
	<b>169 478</b>	<b>126 678</b>	<b>79 324</b>	<b>135 106</b>	<b>313 829</b>	<b>426 231</b>	<b>562 631</b>	<b>688 015</b>

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 4) Placements [suite]

Le Régime détient des participations dans des fonds communs obligataires. L'échéance des portefeuilles correspondant à la participation du Régime dans ces fonds communs se détaille comme suit :

	De 0 à 5 ans		De 5 à 10 ans		10 ans et plus		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Fédérales	26 086	64 490	15 737	(28 225)	58 964	81 263	100 787	117 528
Provinciales et garanties	6 717	25 394	31 771	26 034	126 918	181 249	165 406	232 677
Municipales	846	953	2 294	3 902	1 552	3 400	4 692	8 255
Sociétés	265 005	293 307	127 372	135 181	67 656	100 653	460 033	529 141
Encaisse nette et produits dérivés	(24 093)	(25 487)	-	-	-	-	(24 093)	(25 487)
	274 561	358 657	177 174	136 892	255 090	366 565	706 825	862 114

#### 4b) Dettes de croissance [6,1 % de l'actif net, 5,1 % de l'actif net en 2021]

	2022		2021	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Fonds hypothécaires	37 702	37 230	20 694	20 610
Fonds d'obligations corporatives	43 904	43 179	46 793	50 020
Fonds d'obligations étrangères	83 823	102 363	117 718	153 166
Prêts hypothécaires	2 075	2 075	3 400	3 400
Prêts directs	25 069	26 091	10 367	10 729
Dettes d'infrastructures	25 046	25 822	-	-
Multi-crédit	28 635	29 167	-	-
Dettes mezzanine	19 749	22 028	18 985	24 399
Dettes en détresse	32 567	38 632	26 216	26 428
	298 570	326 587	244 173	288 752

Les prêts hypothécaires sont utilisés aux fins d'immunisation d'une partie du passif des retraités. Ces prêts, dont le rendement est indexé à l'inflation, ont été consentis à des coopératives d'habitation qui sont réparties à travers le Québec et l'Ontario et sont subventionnées par le gouvernement du Canada. Les prêts hypothécaires sont garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 4) Placements [suite]

##### 4b.i) Fonds d'obligations étrangères [1,91 % de l'actif net, 2,7 % de l'actif net 2021]

	2022		2021
	% de la catégorie	Juste valeur	Juste valeur
	%	\$	\$
Obligations			
Amérique latine et Caraïbes			
Brésil	6,7	6 891	15 091
Mexique	11,9	12 219	3 663
Autres pays	11,1	11 245	27 567
Europe			
Irlande	7,5	7 667	220
Autres pays	13,1	13 433	19 131
Pacifique/Asie			
Indonésie	6,2	6 348	10 963
Malésie	8,7	8 911	9 359
Autres pays	9,3	9 534	21 458
Afrique/Proche et Moyen-Orient			
Autres pays	22,3	22 808	35 304
Encaisse			
États-Unis	3,2	3 307	10 410
	<b>100,0</b>	<b>102 363</b>	<b>153 166</b>

75

##### 4c) Actions et fonds d'actions [21,8 % de l'actif net, 27,1 % de l'actif net en 2021]

La plupart des actions détenues par le Régime sont négociées sur des marchés reconnus et organisés.

	2022		2021	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$
Actions canadiennes	276 616	395 146	371 597	579 338
Actions et fonds d'actions étrangères	732 548	769 690	773 492	957 524
	<b>1 009 164</b>	<b>1 164 836</b>	<b>1 145 089</b>	<b>1 536 862</b>

Tout mouvement de 5 % du portefeuille d'actions canadiennes aurait un effet de 19 757 \$ [28 967 \$ en 2021] alors que tout mouvement de 5 % du portefeuille d'actions et fond d'actions étrangères aurait un effet de 38 485 \$ [47 876 \$ en 2021] sur le total de l'actif net disponible pour le service des prestations.

## Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

### 4) Placements [suite]

#### 4c.i) Actions canadiennes [7,39 % de l'actif net, 10,2 % de l'actif net en 2021]

	2022		Juste valeur \$	2021 Juste valeur \$
	S&P/TSX %	% de la catégorie %		
Services financiers	30,7	22,1	87 092	122 897
Énergie	18,1	7,8	30 914	54 131
Produits industriels	13,3	15,8	62 397	84 391
Consommation discrétionnaire	3,7	11,7	46 420	66 904
Matières premières	12,0	14,3	56 372	93 924
Consommation – produits de base	4,2	8,5	33 680	45 244
Services de télécommunications	4,9	8,7	34 417	49 567
Technologies de l'information	5,7	6,6	25 915	34 261
Immobiliers	2,6	1,3	5 117	9 005
Services publics	4,4	3,0	11 994	16 722
Soins de santé	0,4	0,2	828	2 292
	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>395 146</b>	<b>579 338</b>

#### 4c.ii) Actions et fonds d'actions étrangères [14,4 % de l'actif net, 16,9 % de l'actif net en 2021]

	2022			2021 Juste valeur \$
	% de la catégorie %	Actions \$	Fonds d'actions \$	
Amérique				
États-Unis	32,6	133 377	117 410	250 787
Autres pays	2,8	5 030	16 985	22 015
Europe				
Royaume-Uni	6,2	40 889	6 796	47 685
Suisse	4,9	22 434	15 212	37 646
Autres pays	18,1	111 274	26 620	137 894
Pacifique/Asie				
Chine	6,4	-	49 496	49 496
Japon	11,6	50 742	38 585	89 327
Autres pays	14,4	24 823	87 025	111 848
Afrique/Proche et Moyen-Orient				
Autres pays	3,0	4 836	18 156	22 992
	<b>100,0</b>	<b>393 405</b>	<b>376 285</b>	<b>769 690</b>

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 4) Placements [suite]

##### 4d) Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme - S&P 500 [11,1 % de l'actif net, 11,4 % de l'actif net en 2021]

Le Régime détient, au 31 décembre 2022, des contrats à terme avec un taux d'intérêt implicite LIBOR d'une durée de trois mois pour une valeur d'engagements de 595 340 \$ [647 352 \$ en 2021] sur l'indice S&P 500.

Les actifs déposés en contrepartie de ces contrats à terme sont composés ainsi :

	2022			2021		
	% de la catégorie	Coût	Juste valeur	% de la catégorie	Coût	Juste valeur
	%	\$	\$	%	\$	\$
Encaisse nette et dépôts sur marges	0,0%	27 004	(165)	-0,2%	17 650	(1 307)
Effets commerciaux	20,7%	123 221	123 221	23,2%	150 390	150 390
Fonds hypothécaires	30,3%	184 224	179 650	17,7%	114 384	114 413
Fonds d'obligations canadiennes	49,0%	309 152	290 532	59,3%	385 489	384 787
	100,0%	643 601	593 238	100,0%	667 913	648 283

##### 4e) Placements privés [27,7 % de l'actif net, 23,1 % de l'actif net en 2021]

Les sociétés en commandite et les fonds de placement privés composant les placements privés se répartissent ainsi :

	2022				2021			
	Capital engagé	Capital souscrit	Coût	Juste valeur	Capital engagé	Capital souscrit	Coût	Juste valeur
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Sociétés et fonds canadiens	566 508	553 482	497 732	758 466	576 134	528 087	546 920	841 461
Sociétés et fonds étrangers	755 544	327 231	236 447	225 521	439 906	212 515	118 139	100 599
Sociétés en propriété exclusive	-	-	344 907	496 464	-	-	263 656	367 973
	1 322 052	880 713	1 079 086	1 480 451	1 016 040	740 602	928 715	1 310 033

De par leur nature, les placements privés détenus par les sociétés en commandite dans lesquelles le Régime détient une participation ne sont pas négociés sur des marchés organisés.

## Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

### 4) Placements [suite]

#### 4e.i) Placements privés – Sociétés en propriété exclusive [9,3 % de l'actif net, 6,5 % de l'actif net en 2021]

	2022		2021	
	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$
6714919 Canada limitée	28	2 884	28	3 098
6982620 Canada inc.	29	15 899	27	17 592
4491149 Canada inc.	682	3 652	1 332	3 504
7506317 Canada inc.	23 130	50 278	24 579	38 464
8216339 Canada inc.	43 568	61 464	44 083	63 722
9112553 Canada inc.	23 703	41 832	29 192	41 373
9294040 Canada inc.	24	51	5 140	5 721
9655506 Canada inc.	253 742	320 404	159 275	194 499
14333225 Canada inc.	1	-	-	-
	<b>344 907</b>	<b>496 464</b>	263 656	367 973

Ces sociétés détiennent des actions de sociétés privées, des fonds de placements privés, des fonds d'obligations et des fonds de concessions agricoles et forestières.

#### 4f) Placements libellés en devises étrangères

Les placements libellés en devises étrangères se répartissent ainsi :

	2022	2021
	Juste valeur totale \$	Juste valeur totale \$
Devises [5 plus importantes]		
Dollar américain	1 647 244	1 601 072
Dollar australien	110 875	95 433
Euro	377 030	404 058
Livre sterling	133 497	149 026
Yen	95 024	121 500
Autres devises (25)	366 912	417 601
	<b>2 730 582</b>	2 788 690

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 4) Placements [suite]

##### 4f) Placements libellés en devises étrangères [suite]

Afin de gérer certains risques de devises, le Régime et certains de ses gestionnaires détiennent des contrats sur devises. Le tableau ci-après détaille les engagements d'achat (vente) liés aux contrats en cours au 31 décembre 2022.

Devise	Échéance	2022		Juste valeur \$	2021		Juste valeur \$
		Nominale	Taux		Nominale	Taux	
USD	janv-23	184 000	1,3606	(1 060)	281 000	1,2761	(7 334)
USD	mars-23	(60 174)	1,3554	72	(81 807)	1,2810	192
				<b>(988)</b>			<b>(7 142)</b>

Tout mouvement de 5 % du dollar canadien aurait les effets suivants, incluant l'effet des contrats sur devises, sur les placements libellés en devises étrangères et sur la variation de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre :

	2022 \$	2021 \$
Devises		
Dollar américain	90 802	92 991
Dollar australien	5 544	4 772
Euro	18 852	20 203
Livre sterling	6 675	7 451
Yen	4 751	6 075
Autres devises	18 346	20 880

## Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

### 4) Placements [suite]

#### 4g) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

	2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs</b>				
Effets commerciaux	-	17 901	-	17 901
Obligations et fonds d'obligations	-	978 924	-	978 924
Dettes de croissance	-	184 847	141 740	326 587
Actions et fonds d'actions	1 161 718	3 118	-	1 164 836
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	-	593 238	-	593 238
Fonds et prêts hypothécaires	-	14 360	-	14 360
Placements privés	-	-	1 480 451	1 480 451
Placements immobiliers	-	-	717 079	717 079
Encaisse détenue à des fins de placements	-	18 228	-	18 228
	<b>1 161 718</b>	<b>1 810 616</b>	<b>2 339 270</b>	<b>5 311 604</b>
	21,9%	34,1%	44,0%	100,0%
	2021			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Actifs</b>				
Effets commerciaux	-	24 442	-	24 442
Obligations et fonds d'obligations	-	1 165 342	-	1 165 342
Dettes de croissance	-	227 196	61 556	288 752
Actions et fonds d'actions	1 536 862	-	-	1 536 862
Actifs déposés en contrepartie des contrats à terme	-	648 283	-	648 283
Fonds et prêts hypothécaires	-	16 230	-	16 230
Placements privés	-	-	1 310 033	1 310 033
Placements immobiliers	-	-	631 662	631 662
Encaisse détenue à des fins de placements	-	13 423	-	13 423
	<b>1 536 862</b>	<b>2 094 916</b>	<b>2 003 251</b>	<b>5 635 029</b>
	27,2%	37,2%	35,6%	100,0%



## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 4) Placements [suite]

##### 4g) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et évalués selon les paramètres du niveau 3 :

	2022					
	Solde d'ouverture	Total des gains (pertes) réalisés et non réalisés	Achats	Ventes	Solde de clôture	Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre 2022
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dettes de croissance	61 556	4 686	78 001	(2 503)	141 740	10 674
Placements privés	1 310 033	20 163	276 566	(126 311)	1 480 451	401 364
Placements immobiliers	631 662	22 740	104 753	(42 076)	717 079	222 478
	<b>2 003 251</b>	<b>47 589</b>	<b>459 320</b>	<b>(170 890)</b>	<b>2 339 270</b>	<b>634 516</b>

	2021					
	Solde d'ouverture	Total des gains (pertes) réalisés et non réalisés	Achats	Ventes	Solde de clôture	Total des gains (pertes) non réalisés sur les titres détenus au 31 décembre 2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dettes de croissance	36 748	7 223	26 136	(8 551)	61 556	5 989
Actions et fonds d'actions	1 012 172	149 322	195 620	(47 081)	1 310 033	381 318
Placements privés	534 087	71 888	41 253	(15 566)	631 662	199 739
	<b>1 583 007</b>	<b>228 433</b>	<b>263 009</b>	<b>(71 198)</b>	<b>2 003 251</b>	<b>587 046</b>

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 5) Prêts de titres

Les transactions conclues aux 31 décembre 2022 et 2021 relativement aux opérations de prêts de titres se résument comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Prêts de titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable	<b>421 745</b>	441 913
Contreparties reçues		
Titres à la valeur de marché équivalant à la valeur comptable	<b>429 566</b>	450 218
Espèces	<b>1 166</b>	540

Le Régime a constaté un passif équivalant aux contreparties en espèces totalisant 1 166 \$ [540 \$ en 2021] au poste « Engagements relatifs aux opérations de prêts de titres ». Si ces espèces ne sont pas remboursées, l'emprunteur conservera les titres prêtés en garantie.

Les contreparties reçues peuvent être réalisées dans l'éventualité où le prêteur ne remet pas, à la date d'échéance, les titres prêtés.

#### 6) Obligations au titre des prestations de retraite

Le cabinet d'actuaire Mercer a établi la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2022 sur la base de l'évaluation actuarielle statutaire à cette date, qui sera enregistrée auprès des autorités au plus tard le 30 septembre 2023. Au 31 décembre 2021, la valeur des prestations actuarielles constituées a été établie sur la base de l'évaluation statutaire à cette date qui a été enregistrée auprès de Retraite Québec le 20 juin 2022.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	%	%
Taux d'actualisation	<b>5,68</b>	4,66
Rendement de l'actif <sup>(1)</sup>	<b>5,68</b>	4,66
Augmentation des échelles salariales		
la première année	<b>1,38</b>	1,25
pour les années suivantes	<b>2,75</b>	2,50
Indexation à IPC - 3 %		
la première année	<b>2,40</b>	0,35
pour les années suivantes	<b>0,20 à 0,75</b>	0,10 à 0,35
Indexation à 75% IPC		
la première année	<b>4,05</b>	2,40
pour les années suivantes	<b>1,50 à 2,35</b>	1,50 à 2,25
Pleine indexation des rentes		
la première année	<b>5,40</b>	3,20
pour les années suivantes	<b>2,00 à 3,15</b>	2,00 à 3,00

<sup>(1)</sup> Le rendement de l'actif est net des frais d'administration, de gestion et inclut une provision pour écarts défavorables.

En plus de l'augmentation des échelles, les augmentations salariales considérées dans l'évaluation tiennent compte de la progression dans l'échelle en fonction de l'âge atteint.

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 7) Activités de placements

Les revenus (dépenses) et variations de la juste valeur des placements se détaillent ainsi :

	Revenus		Variations de la juste valeur des placements		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse et effets commerciaux	839	181	898	(500)	1 737	(319)
Obligations et fonds d'obligations	40 255	44 733	(209 857)	(48 080)	(169 602)	(3 347)
Dettes de croissance	12 167	11 781	(17 018)	(477)	(4 851)	11 304
Actions et fonds d'actions	27 109	45 317	(165 368)	155 130	(138 259)	200 447
Actifs déposés en contrepartie et contrats à terme	(115 719)	141 195	(41 321)	(4 854)	(157 040)	136 341
Fonds et prêts hypothécaires	375	492	(1 287)	(229)	(912)	263
Placements privés	38 341	68 231	63 971	173 547	102 312	241 778
Placements immobiliers	30 184	17 723	48 169	71 888	78 353	89 611
Gestion des devises et fluctuation de taux de change	(3 749)	1 618	39 019	592	35 270	2 210
Autres revenus de placements	932	787	-	-	932	787
	<b>30 734</b>	<b>332 058</b>	<b>(282 794)</b>	<b>347 017</b>	<b>(252 060)</b>	<b>679 075</b>

#### 8) Cotisations

	2022	2021
	\$	\$
<b>Membres</b>		
Cotisations de l'année courante	76 914	71 321
Ajustements d'années antérieures	1 374	314
Rachats d'années de service	1 623	1 428
Cotisations volontaires	586	1 278
	<b>80 497</b>	<b>74 341</b>
<b>Employeurs</b>		
Cotisations de l'année courante	76 914	71 321
Cotisations relatives au mécanisme d'indexation ponctuelle	8 852	8 368
Ajustements d'années antérieures	1 354	307
Rachats d'années de service	512	470
	<b>87 632</b>	<b>80 466</b>

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 9) Activités d'administration générale

	2022	2021
	\$	\$
Salaires, avantages sociaux et formation	4 490	4 036
Déplacements et réunions	26	60
Dépenses d'exploitation	761	728
Frais externes	366	373
Honoraires des actuaires	100	151
Honoraires des auditeurs	51	47
Autres dépenses	138	148
	<u>5 932</u>	<u>5 543</u>

#### 10) Informations additionnelles

Le Régime est soumis à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* qui exige qu'un régime de retraite du secteur universitaire dépose une évaluation actuarielle visant à déterminer la situation de capitalisation du régime de retraite au plus tard à la date de la dernière fin d'exercice financier du Régime se situant dans les trois ans qui suivent la date de la dernière évaluation actuarielle complète du Régime.

La valeur actuarielle de l'actif du Régime servant à déterminer la situation financière selon l'approche de capitalisation est fondée sur la juste valeur des placements ajustée pour tenir compte des montants à payer et à recevoir du Régime. La valeur actuarielle du passif du Régime et les cotisations pour services courants selon l'approche de capitalisation ont été calculées en utilisant la méthode de projection de prestations pour les services accumulés jusqu'à maintenant.

#### 11) Engagements

Le Régime loue ses bureaux en vertu d'un bail qui vient à échéance le 30 novembre 2024.

Les loyers futurs de base comprennent les paiements suivants :

	\$
2023	<u>235</u>
2024	<u>215</u>
	<u>450</u>

#### 12) Événement subséquent

Le 4 avril 2023, un montant de 9 150 \$ a été encaissé à titre de cotisations de l'employeur relativement au mécanisme d'indexation ponctuelle qui est prévu à la Politique de financement du Régime. Subséquemment à la fin de l'exercice 2022, une indexation des rentes de 1,1 % a donc été approuvée conformément au Règlement du Régime pour la participation des rentiers après le 31 décembre 2004 mais avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette indexation sera accordée à la date anniversaire du début de la rente avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Le coût de cette modification au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est de 8 850 \$ sur base de solvabilité (7 524 \$ sur base de capitalisation).

## Régime de retraite de l'Université du Québec

### Notes complémentaires

[en milliers de dollars]

#### 13) Informations comparatives

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre la présentation uniforme avec l'exercice 2022.

# PLAN STRATÉGIQUE / ABRÉGÉ

## MISSION, VISION ET VALEURS DU RRUQ

### Mission

Le RRUQ a pour mission :

- Que la Caisse de retraite soit en mesure de payer les prestations promises aux participants et retraités du RRUQ au meilleur coût possible
- D'assurer la pérennité du RRUQ
- D'assurer la saine gestion de l'administration du RRUQ

### Vision

Viser l'excellence de notre Régime de retraite par :

- Un service de haute qualité
- Une gestion optimale des actifs
- Une bonne santé financière
- L'innovation, en favorisant la synergie de tous ses partenaires

### Valeurs



# LE PLAN STRATÉGIQUE /

## 2022-2027

### TROIS ENJEUX :

**PROTÉGER** *les rentes, les prestations, les renseignements personnels et les données sensibles*

**VISER** *les plus hauts standards de qualité et de performance*

**DÉVELOPPER** *l'appartenance au RRUQ comme employé, participant ou retraité*

### QUATRE ORIENTATIONS STRATÉGIQUES :

**1. Se doter des plus hauts standards de service, de protection en matière de gouvernance, d'encadrement ainsi que de vigie et de contrôle des risques**

**Objectif 1 :** Offrir un accompagnement personnalisé aux participants, retraités et employeurs

**Objectif 2 :** Numériser l'ensemble des données et des processus d'administration des prestations du Régime

**Objectif 3 :** Assurer la sécurité et à la confidentialité des données

**Objectif 4 :** Communiquer la situation financière du Régime aux participants, retraités, intervenants et décideurs

**2. Saisir les opportunités qu'offre le marché afin de diversifier nos approches et créer de la valeur tout en assurant le meilleur équilibre possible entre le rendement et les risques**

**Objectif 5 :** Viser une politique de placement et un guide de gestion de l'actif optimaux

**Objectif 6 :** Sélectionner des gestionnaires performants

**Objectif 7 :** Gérer les coûts financiers de façon efficiente

**3. Actualiser l'intégration des facteurs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans la gestion des placements du RRUQ**

**Objectif 8 :** Revoir notre approche d'intégration des facteurs ESG

**Objectif 9 :** Partager le positionnement du RRUQ en matière d'investissement ESG avec les participants du RRUQ et les intervenants du réseau de l'Université du Québec

**4. Attirer les talents et les fidéliser**

**Objectif 10 :** Développer les talents

**Objectif 11 :** Assurer une qualité de vie au travail

**Objectif 12 :** Offrir des conditions de travail compétitives

# COMITÉS ET / PARTENAIRES

(EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2022)

## COMPOSITION DU COMITÉ DE RETRAITE (« CR »)

### Membres désignés par les corporations des établissements de l'Université du Québec :

Élaine-Annie Bédard	ÉTS
Dominique Biron	UQAC
Luc Boisvert	UQAT
Isabelle Boucher	INRS
Benoît Desbiens	UQAR
Guy Dufour	ENAP
Debbie Gendron	TÉLUQ
Alain Godmaire	UQO
Martin Hudon	UQ
Olivier Malo	UQTR
Sylvia Thompson	UQAM

### Membres désignés par les employés des établissements de l'Université du Québec :

François Bergeron	ENAP
Charles Brun	INRS
Valier Chouinard	UQAM
Kim Delisle	UQAT
Louis Dufresne	ÉTS
Harold Heppell	UQAR
Marie-Flo Pelletier	TÉLUQ
André Rossignol	UQAC
Zaki Taboubi	UQ
Jean-François Vézina	UQTR
Rudy Vianna	UQO

### Membres désignés par l'Assemblée des gouverneurs :

Jacqueline Hébert  
Clément Roberge

### Membre indépendant désigné par le Comité de retraite :

Michel Turcotte



**Membres élus à l'occasion de l'assemblée annuelle :**

Roland Côté	Membre élu par les retraités et bénéficiaires (votant)
Matthieu Dufour	UQAM–Membre élu par les participants actifs (votant)
Bernard Gaucher	Membre élu par les retraités et bénéficiaires (non votant)
Alexandre F. Roch	UQAM–Membre élu par les participants actifs (non votant)

**Membres du Comité  
exécutif (« CE ») :**

Valier Chouinard  
Matthieu Dufour  
Louis Dufresne, président  
Martin Hudon, vice-président  
Olivier Malo  
Sylvia Thompson

**Membres du Comité  
de placement (« CP ») :**

Luc Boisvert  
Robert Ciamarro, membre externe  
Matthieu Dufour, président  
Debbie Gendron  
Harold Heppell  
Michel Lemieux, membre externe  
Clément Roberge  
Zaki Taboubi

**Membres du Comité d'audit  
(« CAU ») :**

Raynald Bédard, membre externe  
Louis Chantal, membre externe  
Benoît Desbiens, président  
Guy Dufour  
André Rossignol  
Michel Turcotte

**Membres du Comité d'éthique  
et de déontologie (« CED ») :**

Dominique Biron  
Carole Chauvin, présidente,  
membre externe  
Lyne Claude, membre externe  
Roland Côté  
Claire Villeneuve, membre externe

### Participants au Comité des usagers :

Leen Alkhouryumeir, UQO  
Hélène Allaire, TÉLUQ  
Solange Audet, SPUQTR  
Isabelle Barrette, TÉLUQ  
Jean-François Bégin, UQAT  
Lison Bergeron, UQAC  
Martine Bernard, INRS  
Lucie Bilodeau, UQSS  
Marjorie Blanchette, UQAR  
Marie-Claude Boivin, RRUQ  
Fabienne Boutin, INRS  
Patrick Brazeau, ÉNAP  
Guylaine Corneau, UQAM  
Sylvain Daigle, INRS  
Guylaine Dancause, TÉLUQ  
Karolyne Desjardins, UQTR  
Ralph Doyle, SPPUQAC  
Mélicca Dufour, UQAC  
Claude Fortin, FPPU  
Marie-Ève Fortin, FPPU  
Martine Fortin, UQO  
Josée Fournier, ÉTS  
Josée Gagnon, TÉLUQ  
Marcelle Gagnon, UQAT  
Annie Girard, UQTR  
Stéphanie Maude Heckmann, INRS  
Chantal Laberge, UQAR  
Michel Labranche, SCFP 1800  
Dominique Lacroix, ÉTS  
Annie Langlais, SPPUQAR  
Sylvain Lapierre, UQAM  
Hélène Larouche, ÉNAP  
Isabelle Latour, UQTR  
Jean-François Lavertu, ÉTS  
Stéphane Lavoie, UQAC  
Véronique Leblanc, UQAM  
Magali Leroy, ÉTS  
Elen Maltais, ÉNAP  
Natacha Marier, RRUQ  
Julie Michaud, ÉTS  
Danièle Parent, UQAC  
Chantal Racine, SIUQ  
Suzanne Rainville, ÉTS  
Lyne Robert, ÉTS  
Habimael Rodriguez Rivas, OUI  
Sylvie Ross, UQAR  
André Rossignol, SCFP 1574  
Nancy Roussel, TÉLUQ  
Diane Saulnier, ÉTS  
Chantal Schwarz, UQAM  
Lucy Sicard, FUQTR, présidente  
Audrey Sills, INRS  
Yves Tardif, INRS  
Sandra Thiffault, SPPUQTR  
Marie-Ève Vachon, UQAT  
Nathalie Voyer, RRUQ



# FÉDÉRATION / DES RETRAITÉS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Sigle	Nom de l'association	Coordonnées des présidents
<b>APRÈS L'UQAM</b>	Association du personnel retraité de l'Université du Québec à Montréal  Site Web : <a href="http://www.apres.uqam.ca">www.apres.uqam.ca</a>	Guy Demers 514 641-1753 <a href="mailto:Gimi.demers@sympatico.ca">Gimi.demers@sympatico.ca</a>
<b>APRÈS-INRS</b>	Association des personnes retraitées de l'Institut national de la recherche scientifique  Site Web : <a href="http://www.apres.inrs.ca">www.apres.inrs.ca</a>	Magella Cantin 418-873-3710 <a href="mailto:magella.cantin@inrs.ca">magella.cantin@inrs.ca</a>
<b>APR-UQAM</b>	Association des professeures et professeurs retraités de l'Université du Québec à Montréal	Nicole Carignan 514 996-5940 <a href="mailto:carignan.nicole@uqam.ca">carignan.nicole@uqam.ca</a>
<b>ARENAP</b>	Association des retraités de l'École nationale d'administration publique	Michel Auger 581 307-2554 <a href="mailto:michelauger@videotron.ca">michelauger@videotron.ca</a>
<b>ARTÉLUQ</b>	Association des retraités de la TÉLUQ	Rénald Marchand, président 418-678-9788 <a href="mailto:renaldmarchand@live.ca">renaldmarchand@live.ca</a>
<b>ARRÉTS</b>	Association des retraitées et retraités de l'École de technologie supérieure  Site Web : <a href="http://www.etsmtl.ca/arrets/">www.etsmtl.ca/arrets/</a>	Anne Thibaudeau 514 238-6815 <a href="mailto:anne.thibaudeau@etsmtl.ca">anne.thibaudeau@etsmtl.ca</a>
<b>ARUQAC</b>	Association des retraités de l'Université du Québec à Chicoutimi  Site Web : <a href="http://www.uqac.ca/aruqac/">www.uqac.ca/aruqac/</a>	Ghislain Laflamme 418-548-9790 <a href="mailto:aruqac@uqac.ca">aruqac@uqac.ca</a>

Sigle	Nom de l'association	Coordonnées des présidents
<b>ARRUQAR</b>	Association des retraités et retraitées de l'Université du Québec à Rimouski  Site Web : <a href="http://www.uqar.ca/aruqar/">http://www.uqar.ca/aruqar/</a>	André Bédard 418-722-7225 <a href="mailto:association_retraites@uqar.ca">association_retraites@uqar.ca</a>
<b>ARUQAT</b>	Association des retraités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	Hélène Boissé 819-763-7137 <a href="mailto:Helene.boisse@uqat.ca">Helene.boisse@uqat.ca</a>
<b>ARUQO</b>	Association des retraités de l'Université du Québec en Outaouais	André Régimbald 819-776-1323 <a href="mailto:Andre.regimbald@uqo.ca">Andre.regimbald@uqo.ca</a>
<b>ARUQSS</b>	Association des retraités de l'Université du Québec (siège social)  Site Web : <a href="http://www.uquebec.ca/aruqss">www.uquebec.ca/aruqss</a>	Clémence Neault 418-657-1405 <a href="mailto:clemence.neault@videotron.ca">clemence.neault@videotron.ca</a>
<b>ARUQTR</b>	Association des retraités de l'Université du Québec à Trois-Rivières  Site Web : <a href="http://www.aruqtr.org">www.aruqtr.org</a>	<a href="mailto:presidence@aruqtr.org">presidence@aruqtr.org</a>
<b>APPR-UQTR</b>	Association des professeurs réguliers retraités de l'Université du Québec à Trois-Rivières	Jean Roy 819-373-7027 <a href="mailto:jean.roy@uqtr.ca">jean.roy@uqtr.ca</a>

# PRINCIPAUX CONSEILLERS EXTERNÉS

<b>Actuaires :</b>	Mercer (Canada) Limitée	Montréal, QC
<b>Banque :</b>	Banque Nationale du Canada	Québec, QC
<b>Droits de vote :</b>	Groupe Investissement Responsable Inc.	Montréal, QC
<b>Garde de valeurs :</b>	RBC Services aux investisseurs et de trésorerie	Montréal, QC
<b>Auditeurs externes :</b>	Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.	Québec, QC
<b>Conseillers juridiques :</b>	Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.	Québec, QC
	Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.	Montréal, QC



# GESTIONNAIRES / DE PORTEFEUILLES

## Obligations canadiennes :

AlphaFixe Capital	Montréal, QC
Caisse de dépôt et placement du Québec	Montréal, QC
Canso Investment Counsel Ltd	Richmond Hill, ON
Gestion de Placements TD Inc.	Toronto, ON
Phillips Hager & North Investment Management Ltd	Vancouver, CB
PIMCO, LLC	New York, NY

## Hypothèques commerciales :

ACM Advisors	Vancouver, CB
Gestion de Placements TD Greystone	Regina, SK
Phillips Hager & North Investment Management Ltd	Vancouver, CB

## Dette de croissance :

ARES Management	New York, NY
Bona Vista Asset Management Limited	Toronto, ON
Brookfield Asset Management	Toronto, ON
Canso Investment Counsel Ltd	Richmond Hill, ON
Crescent Capital Group	Los Angeles, CA
First National Financial Corporation	Toronto, ON
Ninety One	Londres, Royaume-Uni
Oaktree Capital Management L.P.	Los Angeles, CA
Penfund Management	Toronto, ON
Phillips Hager & North Investment Management Ltd	Toronto, ON



<b>Actions canadiennes :</b>	Gestion de placements Eterna	Québec, QC
	Letko Brosseau & Associés	Montréal, QC
<b>Actions étrangères :</b>	BlackRock	New York, NY
	Gestion d'actifs Global Alpha Ltée	Montréal, QC
	Gestion de placements TD Inc.	Toronto, ON
	RBC GAM	Londres, Royaume-Uni
	Riverbridge Partners, LLC	Minneapolis, MN
	Trivalent Investments	Boston, MA
	Unigestion SA	Genève, Suisse
<b>Immobilier et Concessions :</b>	Ardian	Paris, France
	BentallGreenOak (Canada) L.P.	Vancouver, BC
	Blackstone Group L.P. (The)	New York, NY
	Brookfield Asset Management Inc.	Toronto, ON
	Caisse de dépôt et placement du Québec	Montréal, QC
	Conundrum Capital Corporation	Toronto, ON
	Fiera Comox Partners Inc.	Montréal, QC
	Global Forest Partners L.P.	Lebanon, NH
	Praedium Group (The)	New York, NY
	Starwood Capital	Miami, FL
	TPG	San Francisco, CA

**Infrastructures :**

Ardian	Paris, France
Axium Infrastructure	Montréal, QC
Brookfield Asset Management Inc.	Toronto, ON
Caisse de dépôt et placement du Québec	Montréal, QC
IFM Investors	Melbourne, Australie
KKR	New York, NY
Stonepeak	New York, NY

**Placements privés :**

Ardian	Paris, France
Apollo	New York, NY
Blackstone Group L.P. (The)	New York, NY
Caisse de dépôt et placement du Québec	Montréal, QC
Clearspring Capital Partners	Toronto, ON
EQT Group	Stockholm, Suède
KKR	New York, NY
Novacap Partenaires	Montréal, QC
Siparex, Sigefi Private Equity	Lyon, France
Warburg Pincus	New York, NY
Wilton Asset Management	Boston, MA



2600, boulevard Laurier, bureau 600  
Québec (Québec) G1V 4W1

Téléphone : 418 654-3850  
Ligne sans frais : 1 888 236-3677  
Télécopieur : 418 654-3854

[www.rruq.ca](http://www.rruq.ca)

 **RRUQ**  
Régime de retraite  
de l'Université du Québec